

- Rapport de démarrage -

Couvrant la période du 01/10/2014 au 15/06/2015



LIFE 13 BIO/FR/000259

« Démonstration d'une approche innovante pour la conservation de la forêt semi-sèche de l'île de La Réunion »

Localisation du projet	Ile de La Réunion (97400)
Date de démarrage	01/10/2014
Date de fin	30/09/2020
Budget total	2 852 003 €
Contribution de l'Europe (50%)	1 426 001 €

Nom du bénéficiaire	Parc national de La Réunion
Personne ressource	Pascal TRUONG
Adresse postale	258 rue de La République, 97431 La Plaine des Palmistes
Téléphone/ Fax	02.62.41.47.41/ 02.62.72.16.19
Courriel	pascal.truong@reunion-parcnational.fr
Site Internet	www.reunion-parcnational.fr/?-LIFE-Foret-Seche-

Les projets de type « LIFE+ Biodiversité » sont une application de la politique environnementale de la Commission européenne. L'objectif premier est l'enrayement de la diminution de la biodiversité et du déclin des « services écosystémiques » fournis par les systèmes naturels en évitant entre autre, la disparition d'habitats et d'espèces uniques au monde.

Le projet LIFE+ FORET SECHE consiste à sauver de l'extinction un habitat forestier tropical unique au monde, la forêt semi-sèche.

Ce programme bénéficie de la contribution de la Commission européenne à hauteur de 50 % de son budget total.

TABLE DES MATIERES

1. Contexte	5
1.1. La forêt semi-sèche en grand danger	5
1.2. Un programme de sauvetage ambitieux	6
2. Progrès réalisés depuis le démarrage du projet	9
2.1. Synthèse technique au 15 juin 2015	9
2.2. Evaluation de la viabilité des objectifs et du plan de travail	10
2.3. Problèmes rencontrés	11
3. Partie administrative	12
3.1. Description de la gouvernance et de la gestion du projet	12
3.1.1. <u>L'équipe permanente LIFE+ Forêt sèche</u>	12
3.1.2. <u>Le comité technique</u>	12
3.1.3. <u>Le comité de valorisation</u>	13
3.1.4. <u>Le comité de pilotage</u>	14
3.1.5. <u>Le comité de suivi</u>	14
3.2. Organigramme fonctionnel autour du projet	15
3.3. Conventions	16
4. Partie technique	18
4.1. Progrès et résultats par action	18
4.1.1. <u>Connaître : actions préparatoires (A)</u>	18
4.1.1.1. <i>Analyser les interactions faune-flore (A1)</i>	19
4.1.1.2. <i>Intégrer les espèces herbacées indigènes dans la lutte contre les espèces invasives (A2)</i>	22
4.1.1.3. <i>Créer les conditions favorables à une lutte biologique contre la liane papillon (A3)</i>	26
4.1.1.4. <i>Décrire et cartographier les habitats cibles (A4)</i>	27
4.1.1.5. <i>Animer et valider les protocoles des travaux écologiques et de suivi (A5)</i>	29
4.1.1.6. <i>Répondre à la réglementation en vigueur sur les espèces protégées (A6)</i>	31

4.1.2. <u>Agir</u> : actions concrètes de conservation (C)	33
4.1.2.1. Récolter, stocker des semences et accompagner la mise en place d'arboretums (C1)	33
4.1.2.2. Travailler sur les espèces indigènes présentant un défaut de reproduction (C2)	37
4.1.2.3. Développer un réseau de production pérenne en espèces indigènes (C3)	40
4.1.2.4. Recréer un continuum écologique (C4)	42
4.1.2.5. Intégrer les tortues terrestres à la dynamique de la forêt sèche (C5)	44
4.1.2.6. Restaurer une population de Gecko vert de Bourbon (C6)	45
4.1.3. <u>Capitaliser</u> : actions de suivi (D)	46
4.1.3.1. Suivre et évaluer les travaux conservatoires (D1)	46
4.1.3.2. Evaluer l'impact socio-économique du projet et les services écosystémiques rendus (D2)	47
4.1.4. <u>Rayonner et sensibiliser</u> : actions de communication (E)	48
4.1.4.1. Mettre en place une stratégie de communication spécifique au projet (E1)	48
4.1.4.2. Réaliser un site Internet dédié au programme (E2)	51
4.1.4.3. Positionner des panneaux de présentation du projet (E3)	53
4.1.4.4. Animer des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable (E4)	56
4.1.4.5. Organiser des chantiers bénévoles pour impliquer la population (E5)	57
4.1.4.6. Valoriser les avancées auprès des professionnels de l'environnement (E6)	58
4.1.4.7. Rédiger un rapport de vulgarisation du projet (E7)	60
4.1.4.8. Organiser un colloque international de restitution du projet (E8)	61
4.1.4.9. Former au besoin de préserver la forêt semi-sèche (E9)	62
4.1.5. <u>Fédérer</u> : actions de gestion de projet (F)	63
4.1.5.1. Coordonner et suivre la mise en œuvre du projet (F1)	63
4.1.5.2. Organiser une gouvernance territoriale (F2)	67
4.1.5.3. Inscrire le projet dans le réseau ultra-marin (F3)	69
4.1.5.4. Elaborer un plan de communication après-LIFE (F4)	71
4.1.5.5. Organiser l'audit externe du projet (F5)	72
 4.2. Synthèse des progrès envisagés	 73
 5. Partie financière	 75
5.1. Mise en place du système comptable	75
5.2. Disponibilité en continu des co-financements	76
5.3. Coûts encourus	76
 5. Annexes	 78

1. Contexte

Le présent rapport de démarrage retrace les activités du projet LIFE+ Forêt sèche du 01 octobre 2014 au 15 juin 2015.

Les livrables et autres éléments de compréhension concernés par ce premier rendu sont restitués en annexes sous formats papier et électronique.

1.1. La forêt semi-sèche en grand danger

Les forêts semi-sèches¹ sont parmi les habitats les plus menacés au monde. Disparues de la majorité de leur aire de répartition régionale (Rodrigues et Maurice), elles sont recensées uniquement à La Réunion où leur état de conservation est considéré comme critique (proche de l'extinction). Cette forêt est caractérisée par un grand nombre d'espèces végétales indigènes dont 24 sont protégées.

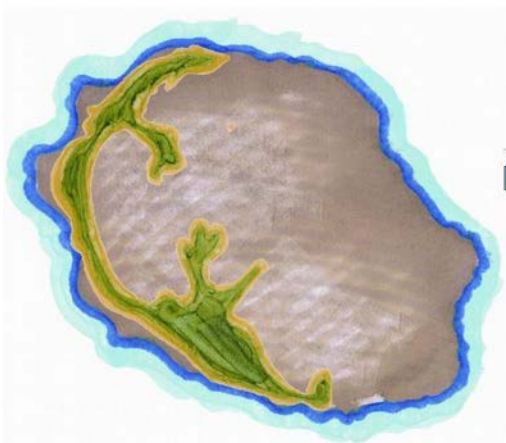


Fig.1 : Répartition de la forêt semi-sèche avant l'arrivée de l'homme (17^{ème} siècle)

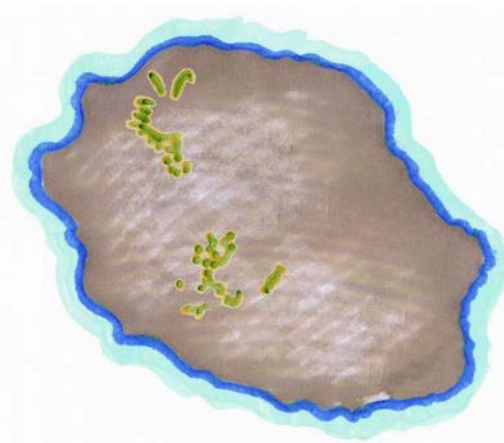


Fig.2 : Répartition de la forêt semi-sèche de nos jours (2015)

Autrefois présente sur l'ensemble de la côté ouest de l'île (fig.1), elle a perdu la quasi totalité de sa superficie d'origine et ne survie désormais qu'à l'échelle de quelques centaines d'hectares.

Les îlots restants dépassent rarement un hectare et se localisent sur les basses pentes de l'île (nord-ouest) dans des zones peu accessibles et accidentées (fig.2).

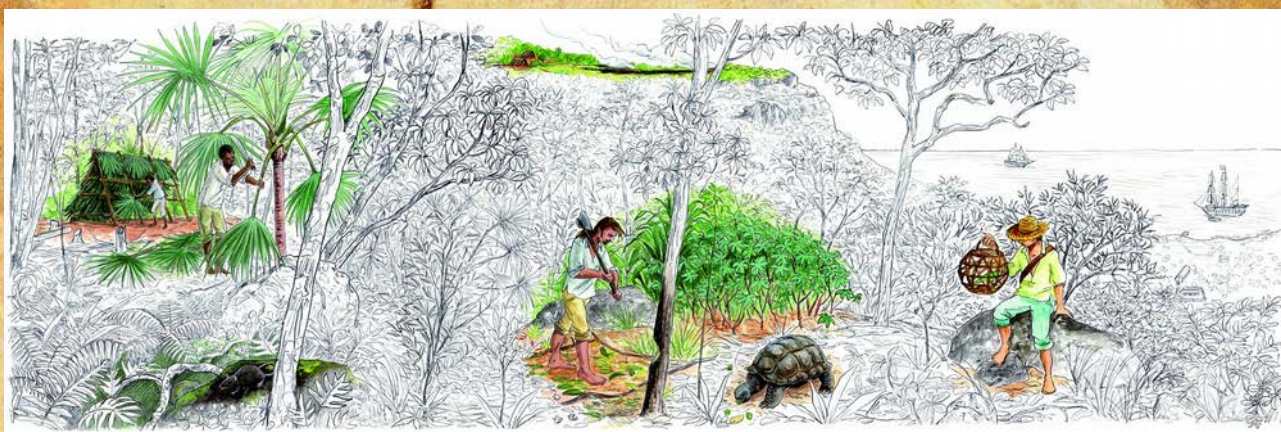
Les reliques de forêt semi-sèche les mieux préservées sont localisées sur le massif de La Montagne, au nord de l'île, dans les remparts et sur les crêtes des différentes ravines jusque dans le bas du cirque de Mafate (Bras des Merles et Bras de Sainte-suzanne).

Ce massif abrite l'une des deux dernières séquences continues de végétation depuis le rivage jusqu'aux sommets de l'île.

Ces habitats relictuels sont soumis à des dégradations diverses et des menaces d'origines anthropiques et biologiques qui mettent gravement en danger leur survie.

¹ La caractéristique climatique principale de la forêt semi sèche est l'existence d'une période sèche de plusieurs mois. Les précipitations sont inférieures à 1800 mm/an et descendent parfois à moins de 500 mm/an. Les températures moyennes annuelles varient de 18° à 24°C.

Comment en sommes nous arrivés là ?



La colonisation de l'île s'est faite au détriment des milieux naturels. L'homme a défriché la forêt pour pouvoir y installer son habitat et ses cultures. Son exploitation du milieu répondait également à un besoin d'approvisionnement en matériaux de construction, en fourrage, en aliments et en bois de chauffe. Il a aussi importé de nombreuses espèces. Certaines se sont échappées des jardins et se sont adaptées à leur nouvel environnement allant jusqu'à prendre la place des espèces locales et à modifier la structure et la dynamique des écosystèmes originaux.

Aujourd'hui, le développement rapide et incontrôlé de ces espèces exotiques envahissantes est la cause majeure de perte d'habitat dans les milieux insulaires.

1.2. Un programme pour consolider les actions conservatoires déjà entreprises

Face à l'urgence de la situation, les acteurs réunionnais se sont mobilisés afin de préserver cet écosystème en sursis. Le Parc national de La Réunion, le Conservatoire du littoral, la DEAL (Etat), la Région Réunion et le Département de La Réunion ont engagé une réflexion commune visant à élaborer un projet de conservation des habitats semi-xérophiles du massif de La Montagne.

Le projet européen LIFE+ COREXERUN a ainsi vu le jour en janvier 2009 et s'est achevé en septembre 2014. Il fut le premier du genre dans un département d'Outre-mer français.

Après ce premier programme réussi (<http://www.reunion-parcnational.fr/life/>), le Parc national et ses partenaires, ont démontré qu'il était possible de recréer un étage arboré de forêt semi-sèche. Toutefois, la conservation à long terme de ce milieu unique au monde passe par la restauration de surfaces plus importantes et la connexion des parcelles restaurées tout en réduisant les coûts d'interventions et en impliquant massivement la population réunionnaise dans l'action.

Tels sont les grands objectifs du nouveau projet LIFE+ Forêt sèche (2014-2020).

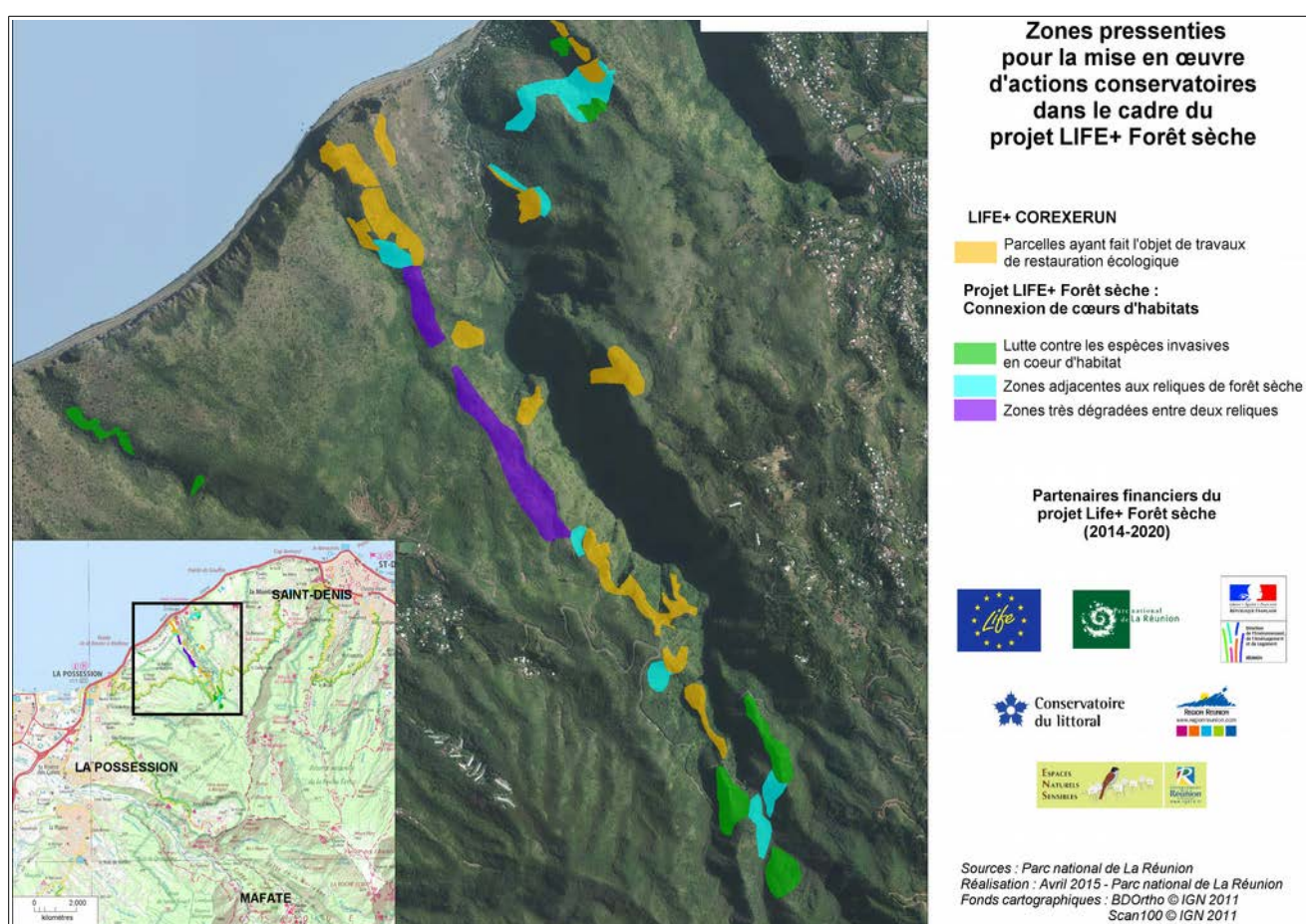
Le montage de ce projet concret d'intervention sur le site du massif de La Montagne et ses abords, a de nouveau bénéficié de l'ensemble des compétences des acteurs locaux. Le Parc national de La Réunion, qui a tout particulièrement un rôle de premier plan à jouer dans la préservation de la biodiversité et des habitats rares de l'île, en assure le pilotage *via* une équipe dédiée de 4 personnes.

Officiellement démarré en octobre 2014, le programme LIFE+ Forêt sèche dispose d'un budget total de 2 852 003 euros pour une durée de 6 ans. La moitié de ce financement provient de la contribution de la Commission européenne.

Ce projet a pour finalité la démonstration d'une approche innovante permettant la conservation durable de la forêt semi-sèche de l'île de La Réunion et au delà.

Le « sauvetage » des habitats semi-secs consiste, entre autre, à prendre en compte des compartiments de l'habitat forestier qui n'avaient pu être abordés dans le précédent programme. Il s'agit notamment de la strate herbacée, des espèces animales comme le Gecko vert de Bourbon ou les tortues radiée et aldabra, qui pourraient jouer un rôle fonctionnel essentiel dans la régénération de la forêt et le contrôle des espèces exotiques envahissantes.

Les zones d'intervention pressenties pour la mise œuvre d'actions conservatoires dans le cadre du projet LIFE+ Forêt sèche sont localisées sur la carte ci-après :



La priorité est de favoriser l'expansion de cet habitat en tenant compte de ses fonctions, de sa dynamique écologique et du problème génétique.

En concertation avec les acteurs locaux et la contribution du réseau ultra-marin, des techniques de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et de renforcement de populations endémiques (ensemencement, translocation, plantation etc.) seront testées afin de rétablir un corridor écologique sur l'ensemble du gradient altitudinal de répartition de la forêt semi-sèche (150 à 650 m).

À terme, et en retour, le projet LIFE+ Forêt sèche permettra de diffuser une méthodologie et des procédures d'interventions efficaces dans d'autres zones du globe, de combler les connaissances autour de cet habitat et des espèces qui le compose, et de sensibiliser aux besoins de préserver cet écosystème emblématique, menacé de disparition.

Carte d'identité du projet LIFE+ Forêt sèche

Début du projet : 01 octobre 2014

Fin du projet : 30 septembre 2020

Budget total : 2 852 003 euros

Personnes recrutées spécifiquement pour le projet : 4

Nombre d'organismes partenaires : 5

Nombre d'hectares considérés : 45 à 50

Nombre de pieds de bois à réintroduire : 80 000

Ce projet innovant et démonstratif s'inscrit parfaitement dans les priorités fixées par les stratégies environnementales locales:

- la stratégie réunionnaise pour la biodiversité
<http://www.reunion.ecologie.gouv.fr/>
- la stratégie de lutte contre les espèces invasives à La Réunion
http://www.reunion-parcnational.fr/corexerun/IMG/pdf/Strat_EspInv_Pnrun_web.pdf
- la Charte du Parc national de La Réunion
<http://reunion-parcnational.fr/Le-projet-de-territoire.html>



De plus, la zone du projet LIFE+ Forêt sèche fait partie du **bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial** le 1er août 2010 par le Comité de l'Unesco réuni à Brasilia. C'est le 35ème site français à obtenir une telle reconnaissance (le 3ème dans la catégorie des biens naturels).

Le Bien inscrit (105 838 hectares, soit un peu plus de 40 % de la surface de l'île) correspond au cœur du parc national, auquel s'ajoutent le Piton d'Anchaing

dans le cirque de Salazie, le Piton de Sucre et la Chapelle dans le cirque de Cilaos, **la Grande Chaloupe** au nord et Mare Longue dans le sud.

L'Unesco reconnaît que l'ensemble des pitons, cirques et remparts créent un paysage spectaculaire et contribuent significativement à la conservation de la biodiversité terrestre des Mascareignes.

Téléchargement : http://www.reunion-parcnational.fr/IMG/pdf/Candidature_UNESCO_Fr.pdf

2. Progrès réalisés depuis le démarrage du projet

2.1. Synthèse technique au 15 juin 2015

Le projet LIFE+ Forêt sèche, dont la date de démarrage est fixée au 01 octobre 2014 dans le dossier de candidature, a réellement démarré avec le recrutement de son Chef de projet qui a pris son poste le 01 mars 2015.

Un retard de 5 mois est constaté. Toutefois, comme mentionné dans votre courrier du 26/05/2015 : *« Je me réjouis que le coordinateur de projet ait été recruté en mars 2015 et que votre choix s'est porté sur Pascal Truong qui a déjà fait ses preuves dans la gestion du projet Corexerun. »*

l'expérience déjà acquise dans la mise en œuvre d'un premier projet LIFE permettra de rattraper ce retard sans incidence sur le bon déroulement de l'ensemble des actions.

Sur les 3 mois et demi (01 mars – 15 juin) de présence du Chef de projet, l'accent a été mis sur la signature des conventions, la constitution de l'équipe projet, la définition et la mise en place d'un système de suivi et de gestion opérationnel, et le lancement des premières actions.

Connaître

Les actions préparatoires concernées par les 9 premiers de l'échéancier ont toutes été lancées. Il s'agit des 3 actions (A1, A2 et A4) qui permettront de présenter en atelier de travail (A5) les éléments décisionnels nécessaires à la validation des sites d'intervention, des espèces à considérer, des itinéraires techniques à mettre en œuvre et des protocoles de suivi attendus.

Suite à cette validation collégiale, les dossiers de demande de dérogation pour travailler sur les espèces protégées retenues pourront être constitués en vue d'obtenir les autorisations nécessaires dans les temps impartis (A6).

Agir

La première campagne de récoltes est en cours (C1). Elle est assurée par les agents du Parc national qui ont désormais une très bonne connaissance des espèces à prélever et de leur localisation. En parallèle, la mise en place d'arboretums est à l'étude avec la commune de La Possession et le Département de La Réunion.

Les lots de semences récoltés et tracés alimenteront prochainement les actions visant à lever les problèmes de reproduction persistants sur certaines espèces (C2) et à développer un réseau pérenne de production de plants du milieu semi-sec (C3).

Ces premières actions concrètes permettront une intervention sur le milieu (C4, C5 et C6) courant 2016, une fois la phase préparatoire réalisée (A).

Capitaliser

Les protocoles de suivi (D1) seront abordés en atelier de travail (A5) et seront mis en œuvre en cohérence avec le calendrier de réalisation des actions d'intervention sur le milieu (C4, C5 et C6).

En complément, une enquête socio-économique (D2) sera réalisée la dernière année du projet.

Rayonner et sensibiliser

La prise de poste du chargé de communication (01 juin 2015), a permis de démarrer la définition d'une stratégie de communication et d'une charte graphique propre au projet (E1).

Depuis le mois d'avril 2015, une page temporaire est dédiée au programme LIFE+ Forêt sèche sur le site Internet du Parc national (E2). A terme, cet affichage sera remplacé par un site web.

Deux panneaux (E3) positionnés aux entrées/ sorties de la zone projet permettent d'informer les randonneurs sur les grandes réalisations du LIFE+ Corexerun et sur les ambitions du nouveau LIFE+

Forêt sèche.

Un projet d'éducation à l'environnement (E4) couplé à un volet formation (E9) sera lancé à la rentrée prochaine (août 2015) avec le lycée agricole de Saint-Paul dont certains élèves sont des futurs professionnels de l'environnement.

Une intervention dans le cadre du séminaire « Biodiversité de l'Océan Indien » a permis de valoriser les acquis du programme LIFE+ Corexerun et de détailler le plan d'action du LIFE+ Forêt sèche aux experts locaux et ultra-marins présents pour l'occasion.

Les actions de communication (E) sont essentielles à la préparation des futurs chantiers bénévoles qui démarreront avec les actions d'intervention sur le milieu (C4, C5 et C6).

Fédérer

Tous les recrutements ont été effectués (F1). L'équipe se compose de 3 personnes à temps plein (chef de projet, chargé de mission communication et chargé de mission conservation) et d'une personne à mi-temps (Chargé de mission développement local). A cette cellule vient s'ajouter la participation de certains agents du Parc national : responsable du service étude et patrimoine, chargé de mission flore, chargé de mission faune, chargé de mission SIG et agents de terrain. Leurs temps d'intervention sur le programme sont déclarés au projet selon le modèle de fiche temps de la Commission.

Viennent s'ajouter les contributions H/j hors fond LIFE des partenaires, notamment du Conservatoire du littoral qui, en tant que bénéficiaire associé a la responsabilité de la mise en œuvre de l'action C4 sur 4 ans.

Les conventions bilatérales entre le coordinateur bénéficiaire, le bénéficiaire associé et les co-financeurs ont toutes été signées. La convention cadre quant à elle a été finalisée par l'ensemble des partenaires. Le document est en cours de signature.

En interne, au sein des différents services administratifs et technique du parc national, un système de suivi et de gestion opérationnel a été mise en place. Il s'agit notamment du suivi comptable et des ressources humaines. Une feuille de route sur l'organisation des équipes autour du projet LIFE+ Forêt sèche est également en cours de validation.

L'ensemble des experts du réseau ultra-marin a été informé sur lancement du nouveau programme et a reçu la version publique (sans les aspects financiers) du dossier de candidature. Certains d'entre eux, présents au séminaire « Biodiversité de l'Océan Indien » ont pu en apprendre d'avantage sur le projet LIFE+ Forêt sèche. Des collaborations inter-régionales sur certaines actions (A et C) sont en cours de définition notamment sur le Gecko vert de bourbon et les deux espèces de tortues.

Au 15 juin, tout a été mis en place pour que le programme LIFE+ Forêt sèche puisse se dérouler sans encombre et rattraper les quelques mois de retard pris.

2.2. Evaluation de la viabilité des objectifs et du plan de travail

Les grands objectifs du projet LIFE+ Forêt sèche sont les suivants :

- Rétablir les connectivités entre les parcelles restaurées et les reliques de forêt.
 - ✓ 45 à 50 hectares de forêt conservés,
 - ✓ 80 000 individus plantés,
 - ✓ amélioration du statut de conservation,
 - ✓ restauration du rôle fonctionnel faune-flore.
- Abaisser les coûts d'intervention en vue de pérenniser la conservation de l'habitat.
- Fédérer les acteurs locaux pour en faire un projet de territoire.

Les objectifs du projet LIFE+ Forêt sèche sont en parfaite cohérence et répondent tous au besoin impératif de garantir la viabilité écologique et la conservation à long terme des habitats semi-secs du secteur du massif de La Montagne et plus largement sur le territoire réunionnais et au delà.

Le retard de 5 mois pris au démarrage du projet (cf. partie 2.2.3.) ne remet nullement en cause la viabilité des objectifs et la pertinence du plan de travail. Bien que l'action « Créer les conditions favorables à une lutte biologique contre la liane papillon » ait été sortie du dossier de candidature, l'ensemble du plan de travail reste cohérent et permettra d'atteindre les objectifs fixés.

2.3. Problèmes rencontrés

Au 15 juin 2015 l'unique problème rencontré est le retard de 5 mois pris au démarrage du projet. Comme expliqué par le coordinateur bénéficiaire dans son courrier du 30 janvier 2015 adressé à la Commission européenne (cf. annexe 1), *« le retard a été pris pour des raisons essentiellement administratives »*.

L'impact de ce retard est considéré comme négligeable et rattrapable. A court terme, il n'aura pas d'incidence sur la réalisation des actions du plan de travail :

« L'influence du climat sur les espèces de la forêt sèche contribue à ses caractéristiques et a des conséquences sur les actions à mener pour sa conservation. Seules quelques actions à mener les premiers mois du programme LIFE+ Forêt sèche sont strictement liées au cycle biologique des espèces constituant ce milieu. Les autres actions programmées sont essentiellement administratives, ce qui permet de les mener indépendamment du cycle des saisons. C'est pourquoi le retard relativement limité pris en début de projet n'a que peu de conséquences sur la bonne réalisation des actions.

Le retard dans la mise en place administrative du projet n'a pas empêché les deux co-bénéficiaires, habitués à travailler ensemble dans le cadre du projet LIFE+ COREXERUN, de commencer à travailler en faveur du projet.

Les liens qu'ils ont tissés avec les partenaires locaux sont un gage de plus grande efficacité en début de projet, ce qui facilitera l'absorption du retard initial. Par ailleurs une partie des actions pourront bénéficier des acquis du projet précédent. »

Seule l'action relative aux récoltes pouvaient être mise en difficulté par un retard trop important. Ce n'est désormais plus le cas puisque les agents de terrain du Parc national de La Réunion procèdent depuis le mois de mars à des sorties récoltes qui se sont intensifiées en mai à raison de 3 par semaine. Ainsi, sur la palette végétale du milieu semi-sec, seules 5 espèces ont fructifié entre janvier et février et n'auront pas pu être récoltées cette année.

Il s'agit principalement d'espèces sciaphiles, c'est à dire des espèces qui ont besoin d'ombre pour pousser. Elles interviendront donc tardivement dans les plantations du projet, une fois qu'un premier couvert végétal aura été installé. Ainsi, leur récolte début 2016 n'aura aucun impact sur l'action C4 « Récréer un continuum écologique ».

D'un point de vue global, le recrutement de Pascal Truong au poste de coordinateur de projet est un avantage suite à son expérience réussie sur le programme LIFE+ COREXERUN. Son opérationnalité permet d'ores et déjà d'absorber le retard pris. Le présent rapport livré dans les temps impartis à la Commission européenne (9 mois après démarrage du projet) en est un témoignage.

3. Partie administrative

3.1. Description de la gouvernance et de la gestion du projet

3.1.1. L'équipe permanente LIFE+ Forêt sèche

La coordination et la gestion du projet LIFE+ Forêt sèche est assurée par une équipe permanente composée de 4 personnes dont :

- un chef de projet à plein temps, recruté par le PNRUn,
- un chargé de mission développement local à mi-temps, recruté par le Cdl,
- un chargé de mission conservation à plein temps, recruté par le PNRUn,
- un chargé de mission communication et animation à plein temps, recruté par le PNRUn.

Chaque agent relève de la responsabilité juridique de son employeur.

Les 4 personnes de l'équipe permanente sont hébergées au sein des mêmes locaux mis à disposition par le PNRUn.

Le chef de projet assure la coordination de l'équipe et les relations fonctionnelles avec les services des partenaires.

La totalité du temps de travail de l'équipe permanente est dédiée au projet LIFE 13 BIO/F/000259.

L'équipe permanente joue le rôle d'interface entre la Commission européenne, le comité de pilotage, le comité de suivi, le comité technique et le comité de valorisation.

L'équipe permanente est chargée de la gestion technique, administrative et financière du projet LIFE+ Forêt sèche conformément aux dispositions communes de la convention de subvention LIFE 13 BIO/F/000259. Elle s'assure avec les services du coordinateur bénéficiaire que les outils relatifs à la gestion du projet sont bien partagés (système comptable, fiches temps etc.). Le chef de projet assure l'interface avec la Commission européenne, en veillant particulièrement au respect de l'échéancier des tâches et des produits à rendre. Elle a à sa charge la rédaction des rapports d'activités techniques et financiers prévus pour la Commission européenne et leur diffusion aux membres du comité de pilotage.

L'équipe permanente est chargée de la mise en œuvre opérationnelle du projet conformément aux recommandations du comité de pilotage, des règles et des engagements formulés dans le dossier de candidature du projet LIFE+ Forêt sèche. Pour ce faire, elle propose à la validation des comités de pilotage et de suivi les orientations de travail définies en comités technique et de valorisation. Elle assure également l'animation et le secrétariat du comité de pilotage et du comité de suivi.

3.1.2. Le comité technique (instance interne au Parc national)

Ce comité restreint a pour objectif de discuter et de valider collégialement les points scientifiques et techniques (ex : élaboration des protocoles) liés à la mise en œuvre des actions conservatoires du projet LIFE+ Forêt sèche.

Le comité technique est sous la responsabilité des chargés de mission flore et faune du PNRUn. Ces derniers sont garants de la caution scientifique du PNRUn dans leur domaine respectif. Le chargé de mission conservation du projet LIFE anime ce comité et s'assure que chaque participant rédige les

conclusions et/ou relevés de décision des parties qu'il présente. Ces conclusions sont ensuite transmises au reste de l'équipe permanente (les chargés de mission en fond également un retour au responsable du service SEP). Après discussions éventuelles en comité technique, ces décisions sont ensuite présentées pour validation des comités de pilotage et de suivi.

Le comité technique est constitué des chargés de mission faune et flore, des conseillers écologie et des agents de terrain du PNRun. La composition de ce comité pourra être élargie à des personnes ressources externes au PNRun selon les actions traitées.

Le comité technique se réunit à l'initiative des chargés de mission flore et faune, en fonction des besoins exprimés par chacun de ses membres. Il peut également être amené à se réunir à la demande de l'équipe permanente suivant les exigences de l'échéancier du projet LIFE+ Forêt sèche et de la Commission européenne.

Le comité technique se réunit autant que de besoin.

Certains points scientifiques devront être soumis à la validation du conseil scientifique du PNRun, avant d'être présentés et validés par le comité de pilotage. En relation avec le responsable du service SEP en charge de l'animation du Conseil scientifique, les chargés de mission flore et faune auront la charge de présenter ces points en tant que garants de la caution scientifique du PNRun.

Le comité technique sera élargi au bénéficiaire associé du projet lorsque les thèmes et actions traités auront une incidence sur l'action C4, que ce dernier coordonne. Les positions techniques retenues par la coordinateur de projet seront mises en cohérence avec celles envisagées par le bénéficiaire associé avant présentation au comité de pilotage pour validation.

Ce comité technique élargi peut si nécessaire faire appel à d'autres experts en plus du bénéficiaire associé.

3.1.3. Le comité de valorisation (instance interne au Parc national)

Ce comité a pour objectif d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication propre au projet LIFE+ Forêt sèche et de proposer les grandes orientations en matière de valorisation et de communication. Ces dernières seront soumises à la validation des comités de pilotage et de suivi.

Le comité de valorisation est sous la responsabilité des chargés de mission « communication et animation » et « développement local » du projet LIFE+ Forêt sèche. Ces derniers en assurent l'animation et le secrétariat.

En plus des représentants de l'équipe permanente, il est constitué des responsables des services « communication et pédagogie » et « aménagement et développement durable », de leurs chargés de mission, des responsables ou adjoints des secteurs nord et ouest, et des agents de terrain du PNRun. La composition de ce comité sera élargie à des personnes ressources externes au PNRun selon les actions traitées.

Le comité de valorisation se réunit à l'initiative des chargés de mission « communication et animation » et « développement local » du projet LIFE+ Forêt sèche, en fonction de l'actualité.

Il se réunit autant que de besoin.

3.1.4. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage, instance de concertation du projet, a pour mission de valider les grandes orientations de travail établies par les comités technique et de valorisation en lien avec l'équipe permanente. Il peut intervenir entre autre dans la validation des divers cahiers des charges et émettre un avis quant à la sélection des candidatures des prestataires extérieurs avant soumission décisive aux autorités compétentes. Il assume également un rôle d'orientation stratégique et de règlement des conflits potentiels. Il assure, enfin, un rôle de facilitateur vis-à-vis des acteurs du territoire.

Il est présidé par un membre de la direction du PNRun qui sera accompagné par le responsable du service études et patrimoine afin de présenter la position de l'Etablissement. En cas de besoin, et afin de présenter les sujets qu'ils ont accompagnés, le responsable du secteur Nord et les chargés de mission faune et flore participeront à ce COPIL.

Le COPIL se compose des représentants des cinq structures cosignataires de la présente convention. Il est animé par l'équipe permanente qui en assure le secrétariat.

Le comité de pilotage se réunit tous les quatre mois à l'initiative de l'équipe permanente et en fonction des besoins exprimés par chacun de ses membres. Il pourra également être amené à se réunir de façon exceptionnelle en fonction de l'actualité locale et européenne.

Les membres du comité de pilotage s'assurent de la présence de l'un de leurs représentants aux comités de suivi.

3.1.5. Le comité de suivi

Ce comité élargi de suivi a pour objectif de présenter les actions et le bilan annuel du projet, les perspectives pour l'année suivante et de consulter les acteurs concernés du territoire sur les actions mises en œuvre dans le cadre du projet LIFE+ Forêt sèche. Il a un objectif d'information sur l'avancée du projet.

Il est présidé par le Président du PNRun.

Le comité élargi de suivi se compose des représentants officiels de chaque partenaires membre du comité de pilotage, des élus des collectivités concernées par le projet et des intercommunalités nord et ouest. Il pourra être complété à la demande du comité de pilotage et du Président du PNRun.

Il est animé par l'équipe permanente qui en assure le secrétariat.

Ce comité élargi de suivi se réunit une fois par an à l'initiative du comité de pilotage et selon l'actualité.

3.2. Organigramme fonctionnel autour du projet



Au 15 juin 2015, l'ensemble de l'équipe projet a été recruté. Pour des raisons administratives et de disponibilité, les prises de postes des candidats retenus s'organisent du mois de mars au mois de septembre 2015.

Pascal TRUONG, recruté au mois de mars 2015 au poste de chef de projet, dispose d'une première expérience réussie en coordination du projet LIFE+ COREXERUN.

Cédric ANAMOUTOU, recruté au mois de juin 2015 au poste de chargé de mission communication et animation, dispose de bonnes connaissances du milieu culturel et artistique réunionnais.

Yann FONTAINE, qui prendra son poste de chargé de conservation au mois de juillet 2015, a travaillé au Conservatoire du littoral (bénéficiaire associé) et a ainsi pu suivre les travaux écologiques menés dans le cadre du précédent projet LIFE+ COREXERUN.

Catherine BOUCHEZ, qui prendra son poste au mois de septembre 2015, dispose de plusieurs expériences dans le milieu des collectivités et du secteur privé réunionnais, et a un intérêt particulier pour les outils de la démocratie participative.

Cette équipe est donc multidisciplinaire et complémentaire. De plus, sa bonne connaissance des milieux naturels et culturels réunionnais est un atout pour le bon déroulement du projet. Les *curriculum vitae* de l'équipe projet sont joints au présent rapport (cf. annexe 28).

Comme présenté à l'équipe externe lors de sa première visite, la cellule projet travaille en étroite collaboration avec le secrétariat général du coordinateur bénéficiaire et s'assure que les outils de gestion administrative (fiches temps) et financière (système comptable) mis en place pour assurer le suivi du programme sont bien partagés.

Il en est de même avec les services techniques et les secteurs du Parc national qui accompagnent la mise en œuvre des actions du projet LIFE+ Forêt sèche et dont les coûts H/j sont déclarés au projet tel que mentionné dans le dossier de candidature.

La diversité des compétences disponibles au sein de l'établissement du coordinateur bénéficiaire est présentée sous forme d'un organigramme anonyme joint en annexe 2.

3.3. Conventions

Pour rappel, le projet LIFE+ Forêt sèche bénéficie de la contribution de la Commission à hauteur de 50 % de son budget total. Il est coordonné par le Parc national de La Réunion avec comme bénéficiaire associé le Conservatoire du littoral et des Rivages Lacustres; propriétaire d'une grande partie des zones d'intervention pressenties. Le CdL assurera la coordination de deux actions du projet (C4 et F2). Ce programme européen bénéficie également des cofinancements du Département de La Réunion, de la Région Réunion et de l'Etat (Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

Toutes les conventions bilatérales ont été signées et garantissent ainsi l'implication financière de l'ensemble des partenaires du projet LIFE+ Forêt sèche (cf. annexe 3 à 6).

La convention cadre est finalisée et en cours de signature (cf. annexe 7).

Les conventions nécessaires au bon fonctionnement du projet LIFE+ Forêt sèche sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Type de convention	Structure signataire	Statut	Date de signature
Convention cadre	PNRun ¹	Coordinateur bénéficiaire	En cours
	Cdl ²	Bénéficiaire associé	
	CR ³	Cofinanceur	
	DEAL ⁴	Cofinanceur	
	CG ⁵	Cofinanceur	
Convention bilatérale	PNRun	Coordinateur bénéficiaire	17 avril 2015
	DEAL	Cofinanceur	
Convention bilatérale	PNRun	Coordinateur bénéficiaire	31 mars 2015
	Cdl	Bénéficiaire associé	
Convention bilatérale	PNRun	Coordinateur bénéficiaire	15 juin 2015
	CR	Cofinanceur	
Convention bilatérale	PNRun	Coordinateur bénéficiaire	17 mars 2015
	CG	Cofinanceur	

¹ PNRun : Parc national de La Réunion

² Cdl : Conservatoire du littoral

³ CR : Conseil régional

⁴ DEAL : Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement

⁵ CG : Conseil général

Toutes les conventions ont été rédigées dans le respect des dispositions communes 2013.

4. Partie technique

Pour rappel, l'action A3 « Créer les conditions favorables à une lutte biologique contre la liane papillon », présentée dans le rapport de candidature du projet LIFE+ Forêt sèche, a été jugée inéligible par la Commission. En effet, la durée de réalisation de l'étude préparatoire (A) ne permettait pas une concrétisation par une action de terrain (C) dans le pas de temps du projet.

Afin de conserver une cohérence globale, il a été décidé de continuer à l'afficher dans la liste des actions du programme.

4.1. Progrès et résultats par action

Document à restituer = document à rendre avec le présent rapport

Document à venir = document à rendre avec les prochains rapports

Les actions concernées par la période du 01 octobre 2014 au 15 juin 2015 sont les actions A1, A2 et A4 - C1, C2 et C3 - E1, E2, E3, E6 et E9 - F1, F2 et F3.

Les coûts affichés par action n'intègrent pas les frais généraux.

4.1.1. Connaître : actions préparatoires (A)

Ce volet acquisition de connaissances est essentiel à la bonne réalisation du programme et plus particulièrement des actions concrètes de conservation (C). Il a pour finalité la validation collégiale des sites d'intervention, des espèces à considérer et des protocoles à mettre en œuvre. Il doit également permettre l'obtention des dérogations nécessaires au travail sur espèces protégées.

Le projet LIFE+ COREXERUN (2009 - 2014) s'est concentré sur les espèces ligneuses du milieu semi-sec. Il a ainsi largement contribué à améliorer l'état des connaissances sur la localisation des semenciers, leur phénologie, leur itinéraire technique de récolte, de production et de plantation.

Le projet LIFE+ Forêt sèche (2014 - 2020) vient compléter l'effort de conservation en intégrant notamment des compartiments de l'habitat forestier semi-sec non considérés dans le précédent projet comme la faune et la strate herbacée. Il s'agit également d'optimiser les techniques conservatoires en abaissant notamment les coûts d'intervention.

Ces nouveaux aspects nécessitent la mise en place d'études et de tests qui permettront de proposer les éléments de décisions nécessaires à la validation des orientations des actions conservatoires du projet.



Gecko vert de Bourbon
Phelsuma borbonica

4.1.1.1. Analyser les interactions faune-flore (A1)

Prévu : de novembre 2014 à avril 2016 (1 an et demi)

Etat d'avancement : en cours de réalisation depuis mars 2015

Retard : 4 mois



De gauche à droite : *Phelsuma borbonica*, germination de *Diospyros perrieri* après que les graines aient été consommées par *Dipsochelys elephantina* (à droite)

Descriptif :

Identifier des espèces animales dont l'action permet d'améliorer le succès des opérations de conservation du milieu semi-xérophile :

- **Rôle fonctionnel de la tortue terrestre (Tortues Aldabra et radiée malgache)**
Evaluer le rôle fonctionnel sur la régénération des espèces indigènes de la forêt semi-xérophile et sur le contrôle des espèces exotiques envahissantes, que peuvent jouer la Tortue d'Aldabra (*Dipsochelys elephantina*) et la Tortue malgache radiée ou étoilée (*Astrochelys radiata*), à l'écologie proche de celle de la Tortue de Bourbon (*Cylindropsis indica*), espèce endémique de La Réunion aujourd'hui disparue.
- **Rôle fonctionnel du Gecko vert de bourbon**
mieux connaître les interactions entre la flore du milieu semi-xérophile et une espèce animale pollinisatrice présente originellement dans ce milieu, le Gecko vert de Bourbon (*Phelsuma borbonica*), dont l'aire de répartition est aujourd'hui réduite, notamment du fait de la dégradation des habitats forestiers de La Réunion. Le *Phelsuma borbonica* a été choisi car il a déjà été observé dans ce secteur géographique et qu'il s'agit de son aire de distribution naturelle. L'habitat lui est donc favorable et l'opération aurait un double bénéfice : pour l'espèce elle-même en augmentant sa répartition et le nombre de population et pour les espèces de l'habitat qu'il est susceptible de polliniser. Beaucoup plus rare (classé CR sur la liste rouge des espèces menacées en France), le *Phelsuma inexpectata* a une aire de distribution limitée au sud de l'île (les actions du projet étant menées au Nord).

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion (coordinateur bénéficiaire)

Progrès réalisés :

- **Rôle fonctionnel de la tortue terrestre (Tortues Aldabra et radiée malgache)**
Cette action est pilotée par le chargé de mission flore du PNRUN accompagné par les conseillers écologie des secteurs nord et ouest, et sous la coordination de l'équipe projet.

Au mois de juin 2015 une nouvelle visite a eu lieu chez Monsieur Alfred RIVIERE, propriétaire d'un parc à tortues implanté sur la commune des Avirons, en zone de forêt semi-sèche (cf. photo ci-dessous). Il possède plusieurs espèces terrestres dont la tortue géante d'Aldabra et la tortue malgache étoilée. Son souhait est de pouvoir ouvrir un jour sa structure au public et y présenter le rôle des tortues terrestres dans l'équilibre des écosystèmes forestiers de La Réunion.

C'est pourquoi il souhaite accompagner le projet (cf. formulaire de soutien A8) et propose de mettre à disposition ses tortues sur son site dans le but d'étudier leurs interactions potentielles (positives ou négatives) avec les espèces endémiques du milieu semi-sec mais également les espèces exotiques envahissantes.

Cette rencontre a permis de confirmer le soutien au projet de Monsieur Alfred RIVIERE et d'identifier les sites, au sein du parc à tortues, propices à la mise en place des protocoles selon des modalités identifiées dans la bibliographie disponible sur le sujet.



- **Rôle fonctionnel du Gecko vert de bourbon**

Cette action est pilotée par le chargé de mission faune du PNRun accompagné par le conseiller écologie du secteur nord et sous la coordination de l'équipe projet.

Une convention est en cours de rédaction pour confier la réalisation de l'étude à l'association Nature Océan Indien (NOI), structure spécialisée en herpétologie. Elle aura à charge les études qui permettront d'estimer la faisabilité d'une translocation d'un fragment d'une population de Gecko vert de Bourbon. En fonction des résultats, la prestation se clôturera par la rédaction d'un protocole de translocation et de suivi en vue de le présenter en atelier de travail pour validation (A5).

De multiples échanges avec l'association NOI ont permis d'identifier le cahier des charges nécessaire à la commande et à la bonne réalisation de la prestation (cf. annexe 8). Le cahier des charges sera adapté au format convention pour lancement de l'étude en septembre 2015.

Prochaines étapes :

- **Rôle fonctionnel de la tortue terrestre (Tortues Aldabra et radiée malgache)**
Rédaction, présentation et validation des protocoles en atelier de travail du mois de mars 2016.

Il s'agira en parallèle d'anticiper la future étape d'installation des protocoles (courant 2016) qui nécessiteront de recréer les conditions du milieu naturel en mettant en place des jeunes plants d'espèces endémiques et exotiques envahissantes. Ainsi, à partir des récoltes en cours une partie sera réservée à la production de plants destinés aux tests d'interaction avec la tortue terrestre.

La récolte des fruits des espèces à grosses graines, en particulier celles difficiles à multiplier et destinées aux tests de consommation par la tortue terrestre, ne pourra être anticipée car ces dernières devront être fraîches pour les tests. Une vigilance particulière sera portée au calendrier de récolte de ces espèces afin d'être réactif le moment venu.

- **Rôle fonctionnel du Gecko vert de bourbon**
Avec la validation et la signature de la convention pourront commencer les premières études dont le démarrage est programmé pour le mois de septembre avec l'arrivée des premiers stagiaires sous la tutelle de l'association NOI.
Présentation des protocoles en atelier de travail en septembre 2016.

Problèmes rencontrés :

La seule difficulté rencontrée est le retard de 5 mois pris au démarrage du projet, pour des raisons administratives (cf. partie 2.3.). L'expérience et les acquis des structures impliquées permettent de ne pas cumuler plus de retard. En effet, comme expliqué préalablement, la disponibilité d'un stock de plants au niveau du Parc national permettra d'implanter rapidement la première phase du protocole tortues. De plus, le fait de travailler avec l'association NOI présente l'avantage d'avoir à disposition une expertise unique sur le territoire et une base de données conséquente sur l'espèce visée. Enfin, le conventionnement direct plutôt qu'une mise en concurrence par appel d'offres permettra de gagner un temps précieux sur la procédure administrative et de lancer les premières études dès septembre 2015. La prise de poste du chargé de conservation en juillet 2015 permettra également de faciliter l'avancement de cette action.

Toutefois, rattraper le retard de 5 mois sur la réalisation des études serait néfaste à la qualité des rendus. C'est pourquoi il est proposé de conserver un décalage de 5 mois et de réaliser l'atelier de travail (A5) au mois de septembre 2016 au lieu de mars 2016. Basé sur l'expérience du projet LIFE+ COREXERUN, ce décalage n'aura pas d'incidence sur la bonne réalisation des actions concrètes C4, C5 et C6 qui en découlent et dont le temps de réalisation est suffisamment long (4 saisons des pluies) pour absorber le retard pris au début du projet.

Etat de(s) objectifs(s) :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. En effet, lorsqu'on travaille à l'échelle d'un habitat forestier il est essentiel de considérer les potentielles interactions faune-flore si l'on souhaite atteindre un équilibre fonctionnel du milieu à long terme.

Documents à venir :

Rapport d'étude sur les Tortues Aldabra et radiée malgache
Rapport d'étude sur le Gecko vert de Bourbon

4.1.1.2. Intégrer les espèces herbacées indigènes dans la lutte contre les espèces invasives (A2)

Prévu : de novembre 2014 à juin 2017 (32 mois)

Etat d'avancement : en cours de réalisation depuis mars 2015

Retard : 4 mois (résorbés)



De gauche à droite : *Phymatosorus scolopendria*, *Heteropogon contortus* et *Dicranopteris linearis*

Descriptif :

Il est important de recréer la dynamique naturelle de colonisation des espèces indigènes, en favorisant celle-ci. Il a été montré que plus un habitat est riche en espèces indigènes, plus il résistera à l'envahissement d'espèces exotiques. A La Réunion de nombreuses espèces exotiques menaçant les habitats de forêt semi-sèche sont des espèces pionnières, héliophiles. Elles sont relativement plus nombreuses que les espèces pionnières indigènes (en nombre d'espèces), poussent beaucoup plus vite et leur stratégie de reproduction est nettement plus efficace (banque de graines dans le sol conséquente). Elles envahissent donc très rapidement les espaces ouverts/trouées dans la végétation et bloquent ultérieurement la croissance voire la germination des plantules d'espèces indigènes, d'où l'importance de compléter le plus tôt possible dans la dynamique naturelle de colonisation (strate herbacée pionnière) le cortège en espèces indigènes.

Par ailleurs et d'après les données issues des expériences menées dans les îles voisines des Seychelles (îles granitiques), de Maurice et de Rodrigues, la tortue géante consomme très régulièrement les herbacées, pouvant les maintenir à un niveau de croissance réduit. L'étude quantitative récente sur l'île Ronde (Maurice) (Griffiths et al. 2013) montre que les tortues d'Aldabra consomment 81% d'espèces exotiques et les tortues radiées, 93% et affecte la biomasse végétale de 15 à 136 fois. Il n'y a pas été montré de dommages à la végétation indigène, voire même une « favorisation » de la dispersion et de la germination de certaines plantes indigènes.

Dans le cadre de cette action, il est donc prévu de :

- Déterminer les espèces herbacées clés du milieu semi-xérophile et leur mode de multiplication.
- Évaluer l'intérêt d'utiliser des espèces herbacées indigènes dans des travaux écologiques : meilleure régénération d'espèces ligneuses indigènes et/ou contrôle d'espèces exotiques.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés :

Cette action est pilotée par le chargé de mission flore du PNRun accompagné par les conseillers écologie des 4 secteurs, et sous la coordination de l'équipe projet.

Un travail collégial interne au PNRun entre le chargé de mission flore et les conseillers écologie a permis, basé sur un travail bibliographique et l'expertise de terrain de chacun, d'identifier les espèces de la strate herbacée à étudier (cf. annexe 9).

La classification de ces espèces a été discutée selon leurs potentiels de récolte, de multiplication et de colonisation du milieu ouvert (espèces héliophiles, He) ou fermé (espèces sciaphiles, Sc).

Ainsi sur 46 espèces recensées dans la strate herbacée du milieu semi-sec réunionnais, 7 héliophiles et 3 sciaphiles ont été retenues et composent la palette végétale qui fera l'objet d'une évaluation de l'intérêt de les intégrer aux travaux écologiques.

Nom latin de l'espèce	Stade dynamique	Ressource bibliographique
<i>Adiantum rhyzophorum/hispidulum</i>		
<i>Cymbopogon caesius</i>		Hivert et al. 2009
<i>Dicranopteris linearis</i>	Pionnière à vie courte	Madaule et Cazal. État initial.
<i>Fimbristylis cymosa</i>		Hivert et al. 2009
<i>Heteropogon contortus</i>	Pionnière à vie courte	Madaule et Cazal. État initial.
<i>Nephrolepis biserrata</i>		Hivert et al. 2009
<i>Pellaea viridis</i>		Hivert et al. 2009
<i>Phymatosorus scolopendria</i>		Hivert et al. 2009
<i>Rhipsalis baccifera</i>	Nomade pionnière	Madaule et Cazal. État initial.
<i>Sarcostemma viminale</i>	Pionnière à vie courte	Madaule et Cazal. État initial.

5 lianes pourraient également rejoindre ce cortège (4 héliophiles et 1 sciaphile).

Nom latin de l'espèce	Stade dynamique	Ressource bibliographique
<i>Danaïa fragrans</i>	Post pionnier grégaire	Madaule et Cazal. État initial.
<i>Scutia myrtina</i>	Nomade pionnier	Madaule et Cazal. État initial.
<i>Secamone dilapidens</i>	Nomade pionnier	Madaule et Cazal. État initial.
<i>Secamone volubilis</i>	Nomade pionnier	Madaule et Cazal. État initial.
<i>Toddalia asiatica</i>	Nomade forestier	Madaule et Cazal. État initial.

Les deux premières phases de l'acquisition de connaissance de cette action ont été réalisées :

- synthèse bibliographique associée à des inventaires floristiques in situ afin de définir une liste exhaustive des herbacées représentatives du milieu semi-xérophile et de la zone d'étude.
- identification des espèces clés de la forêt semi-xérophile, qui pourront être testées dans les actions de conservation.

Le recours à une externalisation n'a pas eu lieu. En effet, le Parc national dispose des compétences nécessaires qui ont permis de mener à bien ce premier travail.

Prochaines étapes :

Mettre en place des tests de multiplication sexuée et asexuée (mise à la germination de semences, culture de spores, bouturage...), afin d'identifier les meilleurs itinéraires techniques de production par espèce concernée.

Une réflexion est en cours afin de décider si cette phase de test sera réalisée en interne ou externalisée à un prestataire.

Elaborer et mettre en œuvre in situ des protocoles tests prenant en compte la densité de plantation et l'état de conservation du milieu, en particulier le niveau d'ombrage lié au couvert forestier :

- en zone bien conservée (ombrage conséquent grâce à la présence d'un important couvert forestier indigène) ;
- en zone récemment reboisée (ombrage lié aux plants réintroduits mais avec une certaine porosité du couvert en raison de l'âge des plants) ;
- en zone dégradée, plus ou moins éloignée des zones conservées (ombrage quasi-nul, sauf au pied des individus indigènes isolés).

Ces tests, sous la forme de placettes permanentes, permettront d'évaluer dans quelles conditions il est possible de replanter des espèces herbacées (taux de survie minimum à définir) et le rôle qu'elles peuvent jouer dans des opérations de conservation (contrôle des espèces exotiques et aide à la survie des plantules indigènes en particulier)

Ces protocoles feront l'objet de stages universitaires de M2, sous l'encadrement du chargé de mission conservation et du chargé de mission flore.

Les récoltes qui auront été anticipées par les agents de terrain du Parc national permettront d'avoir à disposition le matériel végétal nécessaire à la mise en place des protocoles dès le démarrage du stage en décembre 2015.

Problèmes rencontrés :

Le retard de 4 mois pris sur cette action a été rattrapé. La liste des espèces retenues va permettre de lancer prochainement les tests de multiplication puis la mise en place des protocoles de plantation *in situ*.

Les protocoles seront prêts pour le mois de juin 2017 et pourront donner lieu à une application élargie dans le cadre de l'action concrète de conservation C4 « Recréer un continuum écologique ».

Une présentation à mi-parcours, pour discussion, sera réalisée en atelier de travail au mois de septembre 2016 comme proposé dans l'action précédente et si accepté par la Commission.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. En effet, dans la perspective de recréer un continuum écologique, la strate herbacée apparaît comme le moyen le plus efficace et économique pour coloniser temporairement les zones dégradées qui séparent les cœurs d'habitats. Cette strate herbacée, en plus de l'argument économique, présente l'intérêt d'empêcher le retour des espèces exotiques envahissantes. Une fois enrichie avec des espèces ligneuses cette dernière disparaîtra progressivement en même temps que le couvert arboré se refermera.

Contribution hors fonds LIFE

Ce coût ne prend pas en compte le temps passé par les conseillers écologues sur cette action (4 hommes/jour). En effet, ces derniers ne sont pas déclarés au projet (cf. dossier de candidature).

Documents à venir :

Guide sur la multiplication et la réintroduction d'espèces herbacées de la forêt semi-sèche
Rapport d'étude

Il est noté un illogisme dans les dates de rendu des livrables (31 mars 2016) et les dates de réalisation de l'action qui se clôture en juin 2017. Il est proposé de produire les livrables pour la fin de l'action afin d'y intégrer les acquis de l'ensemble des tests de multiplication et de plantation.

4.1.1.3. Créer les conditions favorables à une lutte biologique contre la liane papillon (A3)

Prévu : Après étude du dossier de candidature du projet, la Commission européenne a rejeté cette action.

Descriptif : Créer les conditions favorables à une lutte biologique sur la liane papillon



4.1.1.4. Décrire et cartographier les habitats cibles (A4)

Prévu : de novembre 2014 à mars 2016 (17 mois)

Etat d'avancement : en cours de réalisation depuis mars 2015

Retard : 4 mois (en cours de résorption)

Descriptif :

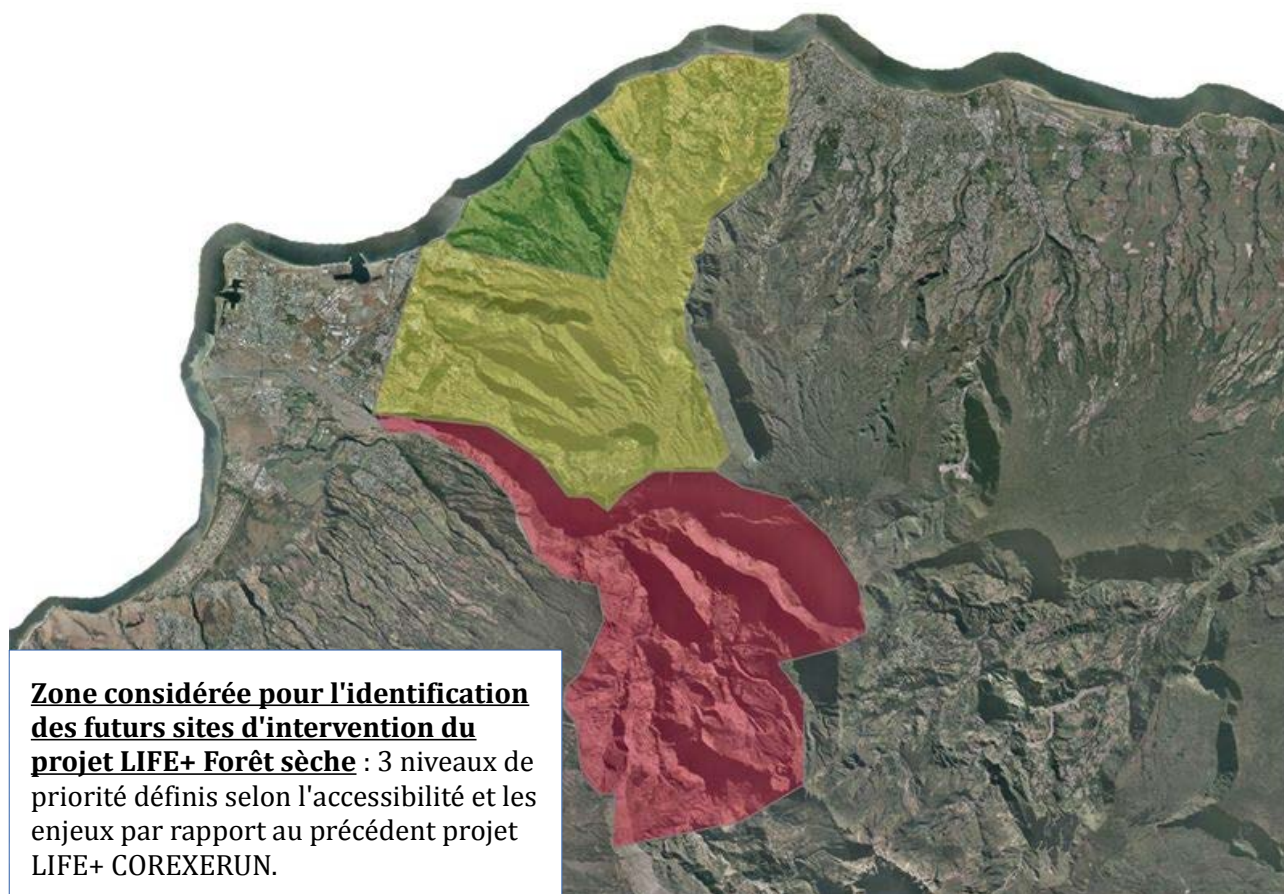
Cartographier et décrire les secteurs cibles pressentis pour des actions de conservation en prenant en compte : le degré de conservation, l'accessibilité, le statut foncier et la classe occupée dans la typologie des habitats du semi-sec et de sa zone de transition.

Choisir les parcelles d'intervention en croisant les critères cités ci-dessus et caractériser leur état de conservation avant travaux (état zéro).

Responsable de l'action : Parc national de la Réunion

Progrès réalisés :

Cette action est pilotée par le chargé de mission flore du PNRun accompagné par le géomaticien et les conseillers écologie des secteurs nord et ouest, et sous la coordination de l'équipe projet.



Basé sur un travail bibliographique et l'expérience du terrain, une cartographie des secteurs à prospecter est en cours de réalisation afin d'orienter les prochaines sorties qui débuteront début juillet 2015 avec les équipes des secteurs nord et ouest.

Prochaines étapes :

Ces premières sorties seront animées par le chargé de mission flore du PNRun qui a élaboré un protocole permettant de relever les données nécessaires à la description et la cartographie des habitats cibles, dont la définition d'un état initial de conservation (cf. annexe 10)

Une attention particulière sera portée sur la maîtrise foncière, l'accessibilité, l'enrochement, le recouvrement, l'envahissement et la régénération.

Une fois les équipes de terrain autonomes, cette action pourra être couplée et mutualisée avec les sorties récoltes (C1).

Il est prévu un rendu intermédiaire présenté en comité technique puis en comité de pilotage avant la fin de l'année. Cela permettra de rationaliser l'étude en la confrontant avec les contraintes logistiques, administratives, financières et réglementaires induites par la réalisation de travaux écologiques.

La cartographie des habitats cibles pressentis pour le projet LIFE+ Forêt sèche sera exposée en atelier de travail au mois de mars 2016 pour validation.

Tout comme la description de l'état initial de conservation qui, confrontée aux précédentes actions, permettra de proposer la liste d'espèces à considérer dans les travaux conservatoires.

Ce même état initial de conservation sera repris lors d'un deuxième atelier de travail, proposé en septembre 2016, afin d'accompagner la restitution des actions A1 et A2 et de proposer les itinéraires techniques conservatoires à la validation des experts réunis pour l'occasion.

Problèmes rencontrés :

Le retard de 4 mois est en cours de rattrapage et n'aura pas d'incidence sur le déroulé de l'action qui se clôturera dans les temps impartis. Il n'y aura pas d'impact sur l'action dépendante (A5).

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. En effet, la description des habitats et leur cartographie permet de procéder au choix des zones d'intervention. Cette action est donc essentielle à la réalisation de l'atelier de travail de l'action A.5 et à l'action C4.

Il est par ailleurs nécessaire de caractériser, avant intervention, le stade dynamique du milieu et les perturbations à l'origine des dysfonctionnements de l'écosystème (déséquilibres de structure et de composition floristique, problèmes de régénération, espèces indigènes clefs déficitaires, etc.) pour pouvoir identifier au mieux les protocoles à mettre en place. Tous ces facteurs permettront aussi d'élaborer des protocoles d'intervention les moins coûteuses possibles.

Documents à venir :

Rapport d'étude : description, cartographie et diagnostic de l'état initial de conservation des zones ciblées.

4.1.1.5. Animer et valider les protocoles des travaux écologiques et de suivi (A5)

Prévu : mars 2016

Etat d'avancement : action non démarrée

Descriptif :

Définir collégialement à l'aide de supports cartographiques et des rapports d'étude, les stratégies de conservation, les itinéraires techniques ainsi que les espèces cibles à conserver et planter.

Identifier les indicateurs à prendre en compte dans le suivi des différentes actions de conservation.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés : action non démarrée

Prochaines étapes :

Cette action sera pilotée par l'équipe permanente projet.

La mise à jour du rétroplanning des premières actions préparatoires fait ressortir la nécessité de réaliser l'atelier de travail en deux temps (mars et septembre 2016).

Il est proposé à la Commission la modification suivante :

La cartographie des habitats cibles pressentis pour le projet LIFE+ Forêt sèche sera exposée lors d'un premier atelier de travail (une journée) au mois de mars 2016 tout comme la description de l'état initial de conservation. Ces outils décisionnels, confrontés résultats à mi-parcours des précédentes actions, permettront de proposer (pour validation) les sites d'intervention et la liste d'espèces à considérer dans les travaux conservatoires.

Ce sera également l'occasion de proposer à la validation des experts les protocoles à tester sur les espèces présentant un défaut de fructification et/ ou de germination (C.2.).

L'un des intérêts de ce premier événement est de permettre le lancement des demandes de dérogation sur espèces protégées. La sélection des sites d'intervention sera également l'occasion d'affiner l'état initial de conservation sur ces zones en vue du prochain atelier de travail.

En septembre 2016, un second atelier de travail sera organisé sur trois jours. Seront réunis pour l'occasion le comité de pilotage du projet, les différents intervenants dans la réalisation des études préliminaires (A1, A2, A4) ainsi que les experts locaux et régionaux ayant travaillé sur des thématiques similaires, notamment 6 experts mauriciens, 2 experts malgaches, 2 experts néo-calédoniens et 2 experts mahorais (soit au total une trentaine de personnes).

La première journée sera consacrée à :

- la présentation des objectifs des travaux écologiques de conservation,
- la visite d'une ou plusieurs zones d'intervention proposées. Un résumé des résultats issus du diagnostic de l'état initial de conservation des zones d'intervention (cf. A4) et le relevé de conclusion du premier atelier de travail (sites d'intervention et espèces retenues) seront transmis au préalable aux experts.

La deuxième journée consistera en :

- la restitution des études déjà réalisées et le rappel des sites sélectionnés,
- un travail par groupe thématique et par protocole.

La troisième journée sera dédiée à la restitution des groupes de travail ainsi qu'à la validation des itinéraires techniques et des protocoles de suivi.

Problèmes rencontrés :

L'impact de la prise de retard sur les actions A1 et A2 nécessite la réalisation de l'atelier de travail en deux fois. Si accepté par la Commission européenne, ce nouveau mode opératoire permettra d'absorber le retard accumulé et d'éviter de ralentir le démarrage des actions dépendantes.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Cette action sert à définir, formaliser et valider collectivement les objectifs de conservation, les stratégies d'intervention, les protocoles à mettre en place et les espèces cibles.

Elle est donc essentielle pour la mise en œuvre des actions A6, C4, C5 et C6.

Documents à venir :

Relevés de conclusions des ateliers de travail



4.1.1.6. Répondre à la réglementation en vigueur sur les espèces protégées (A6)

Prévu : mars à novembre 2016

Etat d'avancement : action non démarrée

Descriptif :

Obtention des autorisations auprès du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) pour l'introduction de Tortues d'Aldabra (*Dispsochelys elephantina*) et de Tortues malgaches radiées (*Astrochelys radiata*) en semi-liberté, le déplacement d'une population de Gecko vert de Bourbon (*Phelsuma borbonica*) et l'utilisation d'espèces végétales protégées au titre du Code de l'Environnement (Livre IV, Titre I).

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés : Depuis décembre 2012, « *L'établissement public du parc national de La réunion est autorisé, sous l'autorité du chargé de mission flore et des conseillers écologues, à procéder, conformément au protocole établi par le CBN de Mascarin, au prélèvement et au transport de semences (...)* »

Cette autorisation (cf. annexe 11) est suffisante pour procéder aux récoltes et à la multiplication des espèces protégées dans le cadre du projet LIFE+ Forêt sèche. Toutefois « *Cette autorisation ne concerne pas les opérations d'introduction, réintroduction et renforcement de populations d'espèces protégées dans les milieux naturels à des fins de restauration d'écosystèmes (...)* ». Une demande d'autorisation devra donc être soumise à cet effet.

Prochaines étapes :

Cette action sera pilotée par le chargé de mission conservation de l'équipe projet qui prend son poste au mois de juillet 2015.

Les dossiers de demande d'autorisation seront rédigés en se basant sur les plans nationaux et les plans de conservation existants, les plans d'aménagement et la liste des espèces et les protocoles validés dans le cadre de l'action A5.

Il sera essentiel de travailler en concertation avec les services compétents de la DEAL, les membres référents du Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature (CSRPN) et les experts du CNPN.

Enfin, dans le montage des dossiers, une attention particulière sera portée au respect des conditions préalables à l'obtention d'un avis favorable du CNPN. Il sera également tenu compte des recommandations de l'UICN en la matière.

Problèmes rencontrés :

Retard pris de 5 mois au démarrage du projet.

Réponse au courrier de la Commission en date du 26 mai 2015

Comme vu précédemment, la réalisation de l'action A5 en deux étapes permet de ne pas retarder le démarrage des demandes de dérogations sur espèces végétales et animales protégées (A6).

La validation de la liste d'espèces du projet et le rendu à mi-parcours des protocoles envisagés lors du premier atelier de travail du mois de mars 2016 permettra de lancer la rédaction des dossiers réglementaires.

La contenu et la pertinence des éléments constitutifs de ces dossiers pourront être enrichis lors du second atelier de travail et soumis dans la foulée pour instruction.

Pour les espèces végétales, les acquis du projet LIFE+ COREXERUN faciliteront la constitution des dossiers et la construction de l'argumentaire.

Pour les espèces animales, le recours aux experts locaux et ultra-marins qui ont déjà travaillé sur ces dernières garantira une caution scientifique de taille.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Les travaux écologiques de conservation de la forêt semi-sèche nécessitent la manipulation d'espèces végétales et animales protégées. Cette démarche réglementaire est donc obligatoire pour la légalité des interventions envisagées par le projet

Documents à venir :

Dossiers de demande d'autorisation

Autorisations obtenues

4.1.2. Agir : actions concrètes de conservation (C)

4.1.2.1. *Récolter, stocker des semences et accompagner la mise en place d'arboretums (C1)*

Prévu : novembre 2014 à septembre 2020

Etat d'avancement : en cours depuis janvier 2015

Retard : 2 mois (résorbés)

Descriptif :

Récolter des semences afin d'alimenter les différentes actions concrètes de conservation. Les objectifs de production affichés dans l'action C3 nécessitent la récolte de près de 500 000 semences.

Augmenter les possibilités de récoltes ex situ grâce à la mise en place de nouveaux arboretums.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés :

- **La récolte** de graines est totalement liée à l'avancée de la saison de reproduction des plantes caractéristiques de la forêt sèche. L'expérience acquise durant le projet LIFE+ COREXERUN a permis de mieux connaître les pics de production de graines. Celles-ci sont essentiellement produites de la fin de l'été austral au début de la saison des pluies (avril à décembre).

Comme précisé dans le courrier du Parc national adressé le 30 janvier 2015 à la Commission, *« En l'absence du recrutement spécifique dans le cadre du programme LIFE+, la récolte de graines a débuté par l'intervention directe des agents du Parc national. La fructification étant encore limitée à cette période de l'année, peu d'espèces sont concernées. Les prospections réalisées en décembre afin de suivre la production de graines et débiter les collectes ont permis de récolter des graines de Bois rouge *Cassine orientalis* (une vingtaine de graines sur un individu) dans la partie nord de l'enveloppe couverte par cet habitat (bas du cirque de Mafate). Aucune autre espèce n'a fait l'objet de récolte au cours de cette mission de prospection car non fructifères. A noter que la saison de fructification semble avoir été fortement impactée par les pluies occasionnées par deux perturbations cycloniques ayant touché l'île de La Réunion ces dernières semaines ».*

Les sorties récoltes se sont intensifiées depuis le mois de mai à raison de 3 par semaine réparties entre les secteurs nord et ouest.

Sur la palette végétale du milieu semi-sec, seules 5 espèces ont fructifié en début d'année et n'ont pas pu être récoltées de façon satisfaisante. En effet, la saison de fructification des premiers mois de l'année semble avoir été fortement impactée par les pluies occasionnées par deux perturbations cycloniques.

Il s'agit principalement d'espèces sciaphiles, c'est à dire des espèces qui ont besoin d'ombre pour se développer. Elles interviendront donc tardivement dans les plantations du projet, une fois qu'un premier couvert végétal aura été installé. Ainsi, leur récolte début 2016 n'aura aucun impact sur l'action C4 « Récréer un continuum écologique ».

Au 15 juin 2015 le premier bilan des récoltes du projet est le suivant :

- 13 050 graines de *Olea europea subsp. africana*
- 1 137 graines de Bois de *Pittosporum senacia*
- 2 000 graines de *Abutilon exstipulare*
- 100 graines de *Pandanus sylvestris*
- 200 graines de *Anthirea borbonica*
- 100 graines de *Scutia myrtina*
- 20 graines de *Rhipsalis baccifera*
- xxx graines de *Dombeya acutangula* (lot de graines en cours de décompte).



De gauche à droite : graines de *Pittosporum senacia*, *Olea europea subsp. africana* et *Abutilon exstipulare*

Pour le stockage des semences, une conservation par le froid est mise en place au sein du CIRAD et permet la constitution d'une banque de semences.

Compte tenu des processus d'évolution en cours sur l'île, le respect de la traçabilité est un critère majeur tout au long des actions de récolte, de mise en culture et de plantation. Les semenciers concernés par les récoltes se situent en priorité au sein ou à proximité des zones pressenties pour la plantation.

Les données relatives aux récoltes sont compilées par les agents de terrain dans une base de données créée par le géomaticien de l'établissement et nommée FLO3 (cf. annexe 12). Cet outil a été présenté à l'équipe externe lors de sa mission en avril 2015. Il permet de renseigner entre autre la localisation du semencier, son état, le nombre de semences récoltées, le niveau d'envahissement etc.

- La faisabilité d'une mise en place de **deux arboretums** est à l'étude avec la commune de La Possession et le Département de La Réunion.

La commune de La Possession souhaite activement soutenir le projet en accueillant sur son territoire plusieurs actions en faveur de la forêt sèche. L'une d'entre elle consiste à aménager sur l'un de ses espaces verts un arboretum répondant à une traçabilité stricte et à l'origine nord de la forêt sèche afin de pouvoir à terme, y procéder à des récoltes. Les semences ainsi collectées dans ce milieu artificiel permettrait d'atténuer l'impact des récoltes en milieu naturel et d'approvisionner une pépinière communale (cf. action C3). Ce site serait également pour la commune un important support pédagogique pour ses habitants et visiteurs.

Les sites potentiels pour accueillir l'arboretum sont en cours de définition par les services de la commune.

Le Département de La Réunion souhaite valoriser son espace naturel sensible « Domaine fleuri » avec notamment la mise en place d'un arboretum. Il finance actuellement le CBN de Mascarin qui réalisera prochainement l'étude de faisabilité d'un tel projet. Ce travail est réalisé en association avec le chargé de mission flore du PNRun afin de s'assurer que la méthodologie utilisée soit en cohérence avec celle du projet LIFE+ Forêt sèche. Cet arboretum est une contribution hors fonds LIFE et vient donc renforcer le programme LIFE+ Forêt sèche dans ses ambitions d'être un projet de territoire et de rayonnement.

La concrétisation de ces projets d'arboretums permettrait d'avoir une collection des semenciers de l'ensemble du cortège floristique du milieu semi-sec qui s'étend de 150 à 650 mètres d'altitude. En effet, l'arboretum hébergé par la commune de La Possession serait en partie basse tandis que celui de l'ENS « Domaine fleuri » serait à plus de 400 mètres d'altitude.



Prochaines étapes :

Le rythme de 3 sorties récoltes par semaine sera maintenu dans les prochains mois. En effet, cette période correspond à un pic de fructification d'un grand nombre d'espèces végétales du milieu semi-sec. Cette observation concerne particulièrement les espèces qui ont montré de très bons résultats à la récolte, la production et la réintroduction dans le cadre du projet LIFE+ COREXERUN. Il s'agit de la Mauve, le Bois de chenille, le Mahot tantan, le Mahot rempart, le Bois d'éponge, le Bois de senteur blanc et le Bois de sinte.

Problèmes rencontrés :

Sur cette action le retard de 5 mois pris au démarrage a été anticipé par les agents de terrain du Parc national qui sont intervenus dès le mois de janvier dans le suivi de la fructification. De plus le gros des récoltes annuelles est réalisé sur la période de mai à décembre, l'impact du retard peut donc être considéré comme nul.

Réponse au courrier de la Commission en date du 26 mai 2015

Depuis décembre 2012, « *L'établissement public du parc national de La Réunion est autorisé, sous l'autorité du chargé de mission flore et des conseillers écologues, à procéder, **conformément au protocole établi par le CBN de Mascarin**, au prélèvement et au transport de semences (...)* »

Cette autorisation (cf. annexe 11) est suffisante pour procéder aux récoltes et à la multiplication des espèces protégées dans le cadre du projet LIFE+ Forêt sèche.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. La récolte de semences est essentielle car elle conditionne la mise en culture des espèces indigènes cibles, prévue dans l'action C.3, ainsi que la réalisation des opérations de plantation liées à l'action C.4.

La création de nouveaux arboretums, avec une traçabilité assurée de tous les plants, permettra d'assurer une meilleure conservation du patrimoine naturel et de faciliter les futures opérations de récoltes qui pourront se faire à moindre coût et avec une diversité génétique satisfaisante. Elle permettra également de garantir la pérennité de la production d'espèces indigènes.

Contribution hors fonds LIFE

Ce coût ne prend pas en compte le temps passé par les conseillers écologues des secteurs nord et ouest sur cette action (4 hommes/jour). En effet, ces derniers ne sont pas déclarés au projet (cf. dossier de candidature).

Documents à venir :

Rapport de mission sur la récolte

4.1.2.2. Travailler sur les espèces indigènes présentant un défaut de reproduction (C2)

Prévu : de novembre 2014 à septembre 2020

Etat d'avancement : en cours depuis janvier 2015

Retard : 2 mois

Descriptif :

Répondre aux problèmes rencontrés sur la production de certaines espèces du milieu semi-xérophile (germination non maîtrisée, fructification insuffisante) et aux conséquences pour un projet de restauration portant sur ce milieu menacé : espèces clés replantées en quantités insuffisantes, absence d'individus originaires du milieu naturel, diversité génétique trop faible.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés :

Cette action est pilotée par le chargé de conservation de l'équipe projet et les conseillers écologues des secteurs nord et ouest, et coordonnée par l'équipe projet.

Comme vu préalablement en action C.1., une autorisation délivrée au Parc national de La Réunion depuis décembre 2012 permet la récolte et la multiplication des espèces protégées.

En l'absence du chargé de mission conservation une première action a été entreprise en faveur du latanier rouge. En effet, le problème posé concerne la germination en elle-même mais aussi la production de graines pour certaines espèces et en particulier pour le Latanier, dans la mesure où ces dernières sont consommées par les rats. Afin de réagir vite est de palier au problème sur cette espèce, les agents du secteur nord ont posé sur les stipes (tronc) d'une population de Lataniers rouge situés dans la ravine Baltazar des plaques métalliques qui empêchent les rats, qui glissent, d'accéder au sommet des arbres et de prédater les fruits.

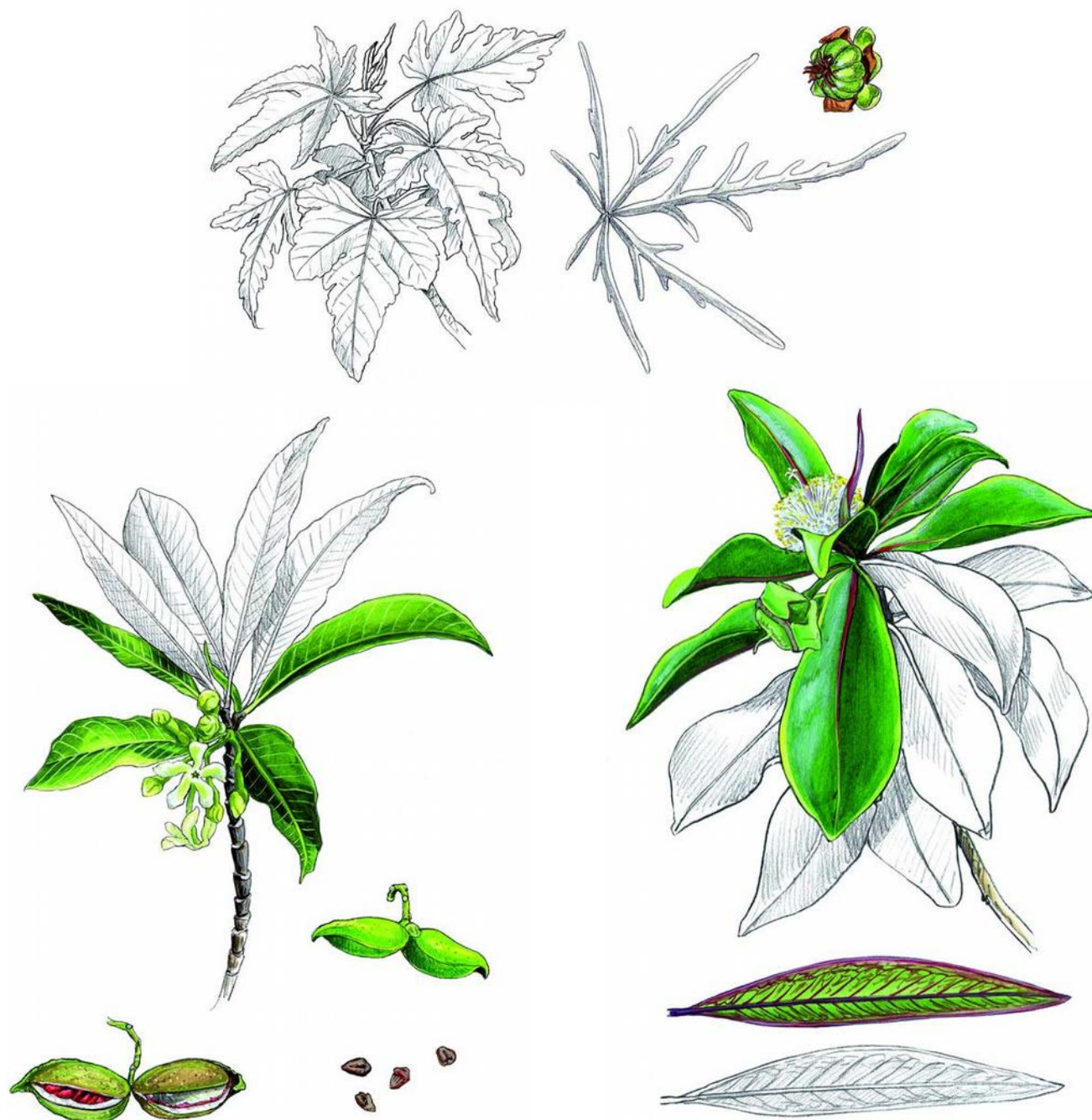
Depuis cette action en faveur du Latanier, vu les enjeux et l'inter-dépendances des autres actions et le temps de réalisation de celle-ci, suffisamment long pour rattraper le retard sur les prochaines années, il a été décidé d'attendre la prise de poste du chargé de conservation au mois de juillet 2015 pour la lancer.

Prochaines étapes :

Faire le bilan des connaissances existantes et définir des protocoles techniques à présenter et valider en atelier de travail du mois de mars 2016 (action A.5.), au cours duquel la liste des espèces sera également arrêtée.

A titre indicatif, les espèces pressenties sont les suivantes : *Cassine orientalis* (illustration ci-contre), *Clerodendrum heterophyllum*, *Dictyosperma album*, *Foetidia mauritiana*, *Latania lontaroides*, *Myonima obovata* (phénotype basse altitude), *Olea europaea*, *Olea lancea*, *Tabernaemontana persicariifolia*, *Ruizia cordata*.





De gauche à droite et de haut en bas : *Ruizia cordata*, *Tabernaemontana persicariifolia* et *Foetidia mauritiana*

Espèce par espèce les protocoles seront mis en œuvre selon les grands principes suivants :

- éliminer les menaces pesant sur les semenciers (envahissement, prédation des fruits, etc.) ;
- stimuler la fructification grâce à une pollinisation manuelle afin de compenser l'absence de pollinisateurs ou l'isolement des individus d'espèces dioïques et allogames (en utilisant si nécessaire des sacs à pollinisation afin de s'assurer des pollinisations effectuées) ;
- tester des méthodes de traitement des semences qui permettent d'améliorer le taux de germination ;
- procéder à du renforcement de populations autour des individus d'espèces dioïques en plantant suffisamment de pieds pour s'assurer d'avoir des individus des deux sexes (du fait de la différenciation sexuelle délicate pour les jeunes plants, le nombre de plants à réintroduire par espèce et par population sera arrêté dans le cadre de l'action A5) ;

- renforcer chacune des populations avec des diaspores provenant de la population source, c'est à dire d'un même vestige de forêt semi-xérophile. Cela permettra la conservation de chaque écotype potentiel en nombre suffisant. Dans le cas où deux populations d'espèces rares sont séparées par un vestige de forêt semi-xérophile (possédant les caractéristiques écologiques et environnementales similaires ou proches des deux populations), il pourrait être envisagé d'y planter des individus dont les semences proviennent des deux populations alentours.
- suivre les recommandations de la Stratégie de conservation de la flore et des habitats, des Plans Directeurs de Conservation (PDC) et des Plans Nationaux d'Actions (PNA) existants.

Mise en place de 3 stages de master 2 Biodiversité et écosystèmes tropicaux sur 3 ans afin de travailler sur les problèmes rencontrés à la germination et de mettre en œuvre les manipulations de terrain (pollinisation manuelle).

Problèmes rencontrés :

Pas de problème rencontré sur cette action.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Du fait de ses objectifs et de la durée de l'action, cette action va contribuer significativement à l'amélioration de la conservation de ces espèces car le statut de conservation d'une espèce dépend avant tout de la taille de ses populations. Le projet Forêt sèche a pour objectif de réintroduire en milieu naturel 80.000 plants d'espèces indigènes variées dont un certain nombre sont menacées. La survie des plants réintroduits sera un premier indicateur de l'amélioration de l'état de conservation de ces espèces sur le massif de la Montagne. A cela se rajouteront d'autres critères techniques comme: nombre de nouveaux semenciers répertoriés et protégés de l'envahissement en exotiques, amélioration du taux de germination et donc de la possibilité de multiplier ces espèces, etc.

Certaines espèces sont moins menacées à court terme mais sont des espèces clés de la forêt semi-sèche (cas d'*Olea europaea* par exemple). Il est donc crucial de maîtriser leur production pour des opérations de conservation sur le milieu semi-xérophile.

Compte tenu des phénomènes de spéciation en cours sur l'île, il faudra toutefois être vigilant à respecter un nombre de plants relativement homogène, provenant des différentes populations concernées par le projet (site d'études) ou, si nécessaire des populations localisées le plus proches possibles des zones de plantation. Le maximum d'écotypes potentiels de la zone d'études sera alors conservé avec une variabilité génétique suffisante, permettant de limiter les risques de mortalité liés à des problèmes de consanguinité, de fertilité ou encore à un degré moindre à des problèmes phytosanitaires, de sécheresse exceptionnelle etc.

L'action est donc primordiale pour améliorer les résultats des opérations de terrain liées à l'action C.4.

Contribution hors fonds LIFE

Ce coût ne prend pas en compte le temps passé par le conseiller écologue et les agents de terrain du secteur nord sur la pose de plaque métallique sur Latanier rouge (3 hommes/jour). En effet, cette intervention s'est faite hors fond LIFE.

Documents à venir : Guide technique détaillant les protocoles et les résultats

4.1.2.3. Développer un réseau de production pérenne en espèces indigènes (C3)

Prévu : de novembre 2014 à septembre 2020

Etat d'avancement : en cours depuis janvier 2015

Retard : 2 mois

Descriptif :

Assurer la production de 120 000 plants indigènes de la forêt semi-xérophile (grâce aux 500 000 semences récoltées cf. action C1, en tenant compte des taux de germination et de pertes escomptables en pépinière évalués respectivement à 20 et 30 %.

Sensibiliser et former un réseau de personnes ressources et de structures à la production des espèces de la forêt semi-xérophile afin de multiplier les sources de production de plants indigènes.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés :

- Accompagnement de la **ville de La Possession** dans la mise en place d'une structure de production communale.

Depuis janvier 2015, le secteur nord du Parc national réalise un « *Travail préparatoire de sensibilisation dans le cadre de la mise en œuvre de la charte et ses conventions d'application avec les communes concernées.*

Dans le cadre des actions préparatoires à la mise en œuvre de la charte et de ses conventions d'application, un travail de soutien à la pépinière communale de la commune de La Possession a débuté dans le but d'intégrer des semences des espèces de la forêt sèche ».

Depuis le mois d'avril deux réunions successives ont eu lieu avec les Pôles vie de quartier et cadre de vie de la ville de La Possession afin d'avancer sur la rédaction du projet de convention d'application dont l'un des axes sera la mise en place du pépinière communale, projet soutenu par l'adjoint au maire Monsieur Jean-christophe Espérance, élu à la vie de quartier, à l'insertion, au développement économique et aux espaces naturels.

Dans un mail du 30 avril adressé à ses services il confirme son engagement « *Ce projet intéresse notre municipalité dans le cadre du point 2 de l'article 5 du modèle de convention partagé avec le PN* » (cf. annexe 13).

La dernière réunion du 12 juin avec l' élu délégué aux espaces naturels, représentant la Commune au Conseil d'administration du Parc national de la Réunion, laisse penser à la possibilité d'une signature de la convention d'application sous 2 mois.

Le travail de rédaction continue sous la coordination d'O. Faharouddine, *via* des échanges avec les services PNRun (secteur nord).

- Le **Lycée agricole de Saint-Paul** a également confirmé son soutien pour la mise en place, à la prochaine rentrée scolaire (août-septembre), d'une production d'espèces indigènes de la forêt semi-sèche au sein de sa structure.

Prochaines étapes :

- Valider et signer la convention d'application de la Charte entre le Parc national et la commune de La Possession.

- Réaliser le même travail avec la commune de Saint-denis. La mise en place d'une production d'indigène au niveau de cette commune devrait être plus simple car elle dispose déjà d'une pépinière opérationnelle. Il s'agira d'organiser l'approvisionnement en matériel végétal et la formation des employés municipaux pour organiser cette nouvelle filière.
- Accompagner le lancement de la production au Lycée agricole de Saint-paul.

Les prises de poste des chargés de mission conservation et développement local permettront de mettre l'accent sur :

- La participation à l'effort de production des plants par des dispositifs publics tiers type « Emplois Verts » ou « Emplois d'Insertion » bénéficiant à des associations.
- L'accroissement de l'implication des entreprises locales et nationales via leurs comités d'entreprise ou leurs fondations.
- L'accroissement de l'implication des écoles, collèges, lycées.
- L'accroissement de l'implication des associations.
- L'accroissement de l'implication des particuliers.

Problèmes rencontrés :

Pas de problème rencontré sur cette action.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. La production de jeunes plants d'espèces indigènes est essentiel pour la mise en œuvre des plantations prévues dans le cadre de l'action C.4. Multiplier les sources de production permettra d'assurer la fourniture en plants, même en cas de défaut d'un des producteurs, et également d'assurer la pérennité de la production.

Le sauvetage de la forêt semi-xérophile et des espèces qui y sont inféodées passe également par la sensibilisation et la mobilisation du plus grand nombre. Les structures publiques, communales en particulier, formées à la production d'espèces indigènes seront à même d'en proposer dans leurs projets d'aménagements ou d'embellissement urbains, contribuant par là, activement à la sauvegarde de ces espèces.

Contribution hors fonds LIFE

Ce coût ne prend pas en compte le temps passé par le responsable, son adjointe et le conseiller écologue du secteur nord (5 hommes/jour). En effet, ces derniers ne sont pas déclarés au projet (cf. dossier de candidature).

Documents à venir :

Bilan de l'action de production

4.1.2.4. Recréer un continuum écologique (C4)

Prévu : avril 2016 à septembre 2020

Etat d'avancement : action non démarrée

Descriptif :

Éliminer les espèces exotiques envahissantes présentes au sein des reliques de forêt semi-xérophiles afin de préserver leur fonctionnalité et travailler sur les surfaces comprises entre ces reliques afin de recréer un continuum écologique sur la Grande-Chaloupe. Les objectifs de surface et de nombre d'individus plantés dans le cadre des actions de terrain sont respectivement d'environ 45 à 50 hectares et 80 000 plants (les 40 000 autres plants seront utilisés par les services espaces verts des communes de Saint-Denis et de La Possession afin de procéder à des plantations en ex situ sur leur territoire).

Ces plantations seront complétées par des techniques de réintroduction peu coûteuses et innovantes, permettant d'augmenter le nombre d'individus indigènes réintroduits dans le milieu naturel : semis direct, *hydroseeding*, déplacement de sauvages.

Démontrer des techniques d'intervention et de lutte moins coûteuses et plus efficaces.

Responsable de l'action : Conservatoire du littoral

Progrès réalisés : action non démarrée

Prochaines étapes :

Cette action sera particulièrement animée par la conservation en lien avec l'équipe projet. Il s'agira d'assurer une interface efficace entre les différents partenaires, experts et prestataires engagés afin que l'action puisse se dérouler dans les délais impartis.

Une fois les protocoles validés en atelier de travail et les cahiers des charges rédigés, une mise en concurrence des prestations nécessaires à la réalisation des travaux écologiques sera effectuée. Ces derniers permettront d'appliquer les grands principes de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes basés sur l'expérience des actions antérieures et de connecter les cœurs d'habitat sur environ 25 hectares.

Problèmes rencontrés :

Pas de problèmes rencontrés sur cette action.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Il est primordial de limiter l'érosion de la forêt semi-xérophile dans le secteur de la Grande-chaloupe en restaurant les parcelles présentant encore un bon état de conservation. La connexion de ces dernières par une lutte plus diffuse et des plantations permettra également d'obtenir à terme une seule grande unité écologique cohérente sur le massif de la Grande-Chaloupe. Travailler sur les zones de transition (600-800m d'altitude) évitera enfin toute déconnexion entre les forêts semi-xérophiles et mésophiles et confortera le dernier corridor forestier existant sur la côte sous le vent entre le littoral et les forêts d'altitude.

Le suivi des résultats des différents tests (action D) permettra de proposer des protocoles techniques aboutissant à une réduction des coûts d'intervention pour les gestionnaires d'espaces naturels.

L'action permettra également de préserver la ressource génétique sur des espèces dont le nombre d'individus en milieu naturel est aujourd'hui extrêmement faible, limitant alors les menaces sur ces espèces (effet de la fragmentation, incendie...).

Documents à venir :

Rapports techniques indiquant les protocoles et les résultats des travaux et techniques innovantes testées pour les 2 grands types d'actions (2 rapports).

4.1.2.5. Intégrer les tortues terrestres à la dynamique de la forêt sèche (C5)

Prévu : d'avril 2016 à septembre 2020

Etat d'avancement : action non démarrée

Descriptif :

Améliorer la résilience de l'écosystème via l'ajout du rôle fonctionnel apporté par les tortues terrestres qui ont un effet bénéfique sur la germination et la dispersion de certaines espèces indigènes à grosses graines notamment, et qui évitent la prolifération des espèces exotiques envahissantes grâce à leur régime herbivore. Cette action, simple à mettre en place et peu coûteuse, vise donc à améliorer les résultats des opérations conservatoires portant sur le milieu semi-xérophile aussi bien d'un point de vue écologique que financier (diminution des coûts d'entretien).

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés : action non démarrée

Prochaines étapes :

Dans le cadre de cette action, seront mis en œuvre le protocole défini dans l'action A1 et validé dans l'action A5 afin d'implanter, suivre et évaluer les différents tests visant à démontrer l'effet de la Tortue d'Aldabra (*Dipsochelys elephantina*) et de la Tortue malgache radiée (*Astrochelys radiata*) sur :

- la levée d'inhibition de la germination d'espèces indigènes à grosses graines, notamment celles difficiles à multiplier (Bois puant - *Foetidia mauritiana* - par exemple),
- la dispersion des espèces végétales consommées,
- le contrôle de la régénération d'espèces exotiques envahissantes en particulier celles qui ont une forte incidence sur l'effort d'entretien post-plantation (graminées telles que *Panicum maximum*) et celles qui menacent fortement la forêt semi-xérophile (comme la Liane papillon, *Hiptage benghalensis*).

Problèmes rencontrés : Pas de problèmes rencontrés sur cette action.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Cette action répond au besoin de travailler sur l'habitat dans sa globalité en rétablissant les rôles fonctionnels disparus.

L'extinction de la Tortue de Bourbon (*Cylindropsis indica*) empêche la dispersion voire la germination des espèces indigènes à grosses graines et altère plus largement la dynamique de l'écosystème. Il est donc primordial de réintégrer la fonction de dissémination au sein de l'habitat semi-xérophile afin de garantir les meilleures chances de succès aux opérations de conservation menées dans le cadre de l'action C.4.

L'impact bénéfique de l'herbivorie des tortues terrestres sur le retour des espèces exotiques envahissantes et leur entretien permet par ailleurs de diminuer le coût des actions conservatoires portant sur la flore indigène. La démonstration de cet effet doit permettre d'être encore plus ambitieux en termes d'objectifs quantitatifs à atteindre (surfaces restaurées et plantées) pour les prochains projets de conservation.

Documents à venir :

Bilan des protocoles

4.1.2.6. Restaurer une population de Gecko vert de Bourbon (C6)

Prévu : d'avril 2016 à mars 2018

Etat d'avancement : action non démarrée

Descriptif :

Améliorer la résilience de l'écosystème de la forêt semi-xérophile en restaurant le rôle fonctionnel du Gecko vert de Bourbon (*Phelsuma borbonica*), autrefois présent sur la zone du projet et qui est un pollinisateur d'espèces végétales indigènes de cet habitat.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés : action non démarrée

Prochaines étapes :

Une fois le protocole validé en atelier de travail et le cahier des charges rédigé, une mise en concurrence de la prestation nécessaire à la réalisation d'une translocation d'un fragment de population de Gecko vert de Bourbon sera effectuée.

Problèmes rencontrés : Pas de problèmes rencontrés sur cette action

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. L'objectif de conserver le milieu semi-xérophile (action C.4) implique de favoriser le retour de ses composantes faunistiques, d'autant que le Gecko vert de Bourbon (*Phelsuma borbonica*) joue le rôle de pollinisateur de certaines espèces indigènes. Des relevés historiques montrent que cette espèce était présente en partie basse du site de la Grande-Chaloupe et dans ce type d'habitat. Par ailleurs, cette opération de translocation doit permettre la création d'une nouvelle population de Gecko vert de Bourbon sans mettre en danger la population d'origine : elle contribue donc à améliorer l'état de conservation de l'espèce, en particulier face aux risques d'événements pouvant mettre en péril la population d'origine (risques sanitaires, incendies).

La translocation d'individus depuis une population source voisine apparaît comme la seule solution possible pour obtenir le retour de l'espèce sur le site du projet et qu'elle y joue son rôle fonctionnel. En effet, le Gecko vert de Bourbon faisant preuve d'une mobilité très limitée, un retour "naturel" de l'espèce n'est pas envisageable car les populations actuelles sont trop éloignées.

Documents à venir :

Bilan de l'action

4.1.3. Capitaliser : actions de suivi (D)

4.1.3.1. *Suivre et évaluer les travaux conservatoires (D1)*

Prévu : d'avril 2016 à septembre 2020

Etat d'avancement : action non démarrée

Descriptif :

Mettre en œuvre les protocoles de suivi et d'évaluation des opérations de terrain.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés : action non démarrée

Prochaines étapes :

Cette action sera assurée par les agents du Parc national de La Réunion et coordonnée par l'équipe projet

Il s'agira de réaliser les suivis et évaluations :

- de la récolte d'espèces indigènes et de la mise en place d'arboretums (C1)
- des protocoles d'amélioration de la reproduction des espèces à problèmes (C2)
- de la production d'espèces indigènes (C3)
- de la mise en place d'un continuum écologique (C4)
- des opérations liées à la faune (C5 et C6)
- de la pérennité à long terme de l'habitat restauré
- du rapport coût-efficacité des actions

Problèmes rencontrés : Pas de problèmes rencontrés sur cette action.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Elle permet de suivre l'avancement du projet, de vérifier la pertinence des protocoles mis en place et de les modifier si besoin est. L'action est donc essentielle à la bonne réalisation des opérations de terrain liées à l'action C.4.

L'action permettra également d'évaluer à la fin du projet si les objectifs fixés ont bien été atteints.

Documents à venir :

Rapports annuels de synthèse

4.1.3.2. Evaluer l'impact socio-économique du projet et les services écosystémiques rendus (D2)

Prévu : d'avril à septembre 2020

Etat d'avancement : action non démarrée

Descriptif :

Evaluer l'impact du projet sur l'économie locale et la population ainsi que sur la restauration des services écosystémiques.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés : action non démarrée

Prochaines étapes :

Cette action sera assurée en interne par les membres de l'équipe projet.

Il s'agira de faire :

- le bilan, en fin de projet, des bénéfices des actions entreprises ;
- l'évaluation de l'impact du projet sur la restauration des services écosystémiques.

Problèmes rencontrés : Pas de problèmes rencontrés sur cette action

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Dans un contexte de restrictions budgétaires généralisées, qui voit la protection de la biodiversité et des milieux naturels passer au second plan, il est important de montrer que la restauration de zones dégradées est profitable d'un point de vue économique (création temporaire ou pérenne d'activités et d'emplois "verts"), social (garantie du bien-être humain par l'amélioration du cadre de vie) et écosystémique (récupération des services rendus : valorisation paysagère, stockage du carbone, lutte contre l'érosion, etc.).

Documents à venir :

Bilan quantitatif et qualitatif intégré au rapport final.

4.1.4. Rayonner et sensibiliser : actions de communication (E)

4.1.4.1. *Mettre en place une stratégie de communication spécifique au projet (E1)*

Prévu : d'octobre 2014 à septembre 2020 (et au delà)

Etat d'avancement : en cours depuis mars 2015

Retard: 5 mois (en cours de résorption)

Descriptif :

Définition d'une stratégie de communication et d'une charte graphique par un assistant externe, en accord avec celles des partenaires financiers et en cohérence avec les enjeux du projet. L'objectif est de favoriser l'appropriation du projet par les professionnels de l'environnement, les élus et la population locale en diffusant de manière régulière et grâce à des moyens de communication variés les enjeux et les avancées du projet.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés :

En attendant la prise de poste du chargé de mission communication et animation de l'équipe projet, quelques actions de valorisation du programme LIFE+ Forêt sèche ont été engagées.

Une page Internet a été créée et dédiée au projet LIFE+ Forêt sèche sur le site web du Parc national (cf. action E.2).

Sur le site d'Innovons La Réunion, <http://www.innovonslareunion.com/ressources/appels-a-projets/horizon-2020/2014/ouverture-des-appels-a-projet-2015-du-programme-life-pour-lenvironnement-et-le-climat.html> , le programme LIFE+ Forêt sèche est annoncé avec un renvoi vers la page Internet qui lui est dédié sur le site du Parc national de La Réunion.

L'affichage des bureaux (cf. ci-dessous) qui héberge l'équipe projet a été mis au couleur du nouveau programme LIFE+ Forêt sèche et permet désormais d'informer les visiteurs sur son démarrage et ses objectifs.



Un article de presse (cf. annexe 27) est paru le 17 mai 2015 dans l'un des quotidiens le plus lu de l'île, le Journal de l'île de La Réunion (JIR).



Le 29 mai et le 01 juin un tournage pour la chaîne France O a été réalisé (cf. photo ci-contre). Il met en avant la nécessité de poursuivre l'action de conservation de la forêt semi-sèche et la nécessité d'avoir des projets ambitieux sur le territoire comme le programme LIFE+ Forêt sèche. Sa diffusion nationale est prévue au mois d'octobre 2015.

Création d'un support de présentation du projet LIFE+ Forêt sèche (cf. annexe 14) valorisé dans le cadre des actions E.1. et E.3.

Avec sa prise de poste au 01 juin 2015, le chargé de communication de l'équipe projet a pu :

- procéder à l'actualisation des deux panneaux présents aux entrées de la zone projet, action E.3.,
- commencer à élaborer un cahier des charges pour l'externalisation de la définition de la stratégie de communication et de la charte graphique du projet.

Le document de travail provisoire est annexé au présent rapport (cf. annexe 15).

Contribution hors fonds LIFE

Les agents du Parc national ont poursuivi les animations pédagogiques portant sur la forêt sèche. Ces animations en bonne partie conçues durant la mise en œuvre du projet LIFE+ COREXERUN consistent notamment à une sensibilisation des enfants dans le cadre scolaire ou péri-scolaire mais sont assez diversifiée pour pouvoir toucher tous les publics.

Ces actions ou ateliers sont proposés sur plusieurs thèmes :

** classe pilote « Un enfant, un arbre endémique réintroduit » ;*

** atelier « Je restaure ma forêt » : apprendre à semer des arbres endémiques propres aux forêts sèches (décorticage et la mise en culture de graines) ;*

** plateau de jeu « La Grande Chaloupe, une forêt qui renaît... » : animation autour du jeu dans le cadre du projet LIFE+ COREXERUN ;*

** « Quizz de la forêt semi-sèche » : reconnaître les espèces exotiques et endémiques de la forêt semi-sèche dans le milieu naturel ;*

** présentation de l'exposition « Sauver la forêt semi-sèche réunionnaise, une aventure hors du commun » ;*

** présentation du film « Un projet réunionnais pour sauver la forêt semi-sèche ».*

Ces ateliers et/ou documents ont notamment été menés à l'occasion de la dernière édition de la Fête de la science en novembre 2014. en complément des sorties de terrain sur le site de la Grande Chaloupe sont proposés aux enseignants. Le film a également été présenté régulièrement (Conférence Internationale sur la Biodiversité et le Changement Climatique : des Stratégies à l'Action, Guadeloupe, octobre 2014 ; Congrès des Parcs nationaux, Sydney, novembre 2014 ; Bioblitz – événement du Parc national des Volcans d'Hawaï en partenariat avec National geographic, 16 et 17 mai 2015)

Une soirée débat sur la conservation de la forêt sèche a été organisée par l'Université de La Réunion le 3 février 2015 et réalisée avec le Conservatoire du littoral de La Réunion. Cette soirée consistait à projeter le film « Un projet réunionnais pour sauver la forêt semi-sèche » réalisé durant le projet LIFE+ COREXERUN et à débattre sur les actions à venir.

Prochaines étapes :

Une date est en cours de définition entre le coordinateur bénéficiaire et ses partenaires pour procéder au lancement officiel commun des deux projets LIFE+ Forêt sèche et Pétrels.

Après finalisation et validation du cahier des charges par les partenaires du programme, une mise en concurrence sera réalisée pour la définition de la stratégie de communication et de la charte graphique du projet.

Il s'agira par la suite de les mettre en œuvre selon la déclinaison retenue.

Problèmes rencontrés :

Le retard de 5 mois pris au démarrage du projet a un impact négligeable sur cette action qui a une durée suffisamment conséquente pour l'absorber sur les prochaines années.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. La stratégie de communication vise l'appropriation du projet par la population locale, le grand public, les professionnels de l'environnement et les élus à l'échelle régionale et internationale, ce qui concourt à la réussite et à la pérennisation de celui-ci. Elle vise également à valoriser les expériences du projet auprès d'un large public, en priorité les professionnels de l'environnement, les organismes de formation et les gestionnaires d'espaces naturels afin de répondre aux enjeux des projets LIFE+ Biodiversité en étant innovant et démonstratif.

La mise en œuvre de cette stratégie permet de diffuser, tout au long du projet, les enjeux, les méthodes et les résultats des actions de conservation réalisées et contribue ainsi à l'évolution des connaissances dans le domaine de la gestion conservatoire des écosystèmes semi-xérophiles en milieu insulaire tropical.

Documents/ production à venir :

8 panneaux d'interprétation sur site

Charte graphique du projet

Recommandations pour la mise en œuvre de la stratégie de communication et de diffusion

1 plaquette de présentation du projet

1 site Internet

Ateliers pédagogiques

Mallette pédagogique

Panneaux d'exposition

Stand d'exposition

6 reportages vidéos de 2 à 3 minutes

Lettres trimestrielles d'information

4 à 6 articles scientifiques de valorisation des études et des résultats du projet

1 film d'une vingtaine de minutes

Bilan annuel intégré au rapport technique

4.1.4.2. Réaliser un site Internet dédié au programme (E2)

Prévu : de novembre à septembre 2020 (et au moins 5 ans au delà)

Etat d'avancement : en cours depuis janvier 2015

Retard : 2 mois (résorbés)

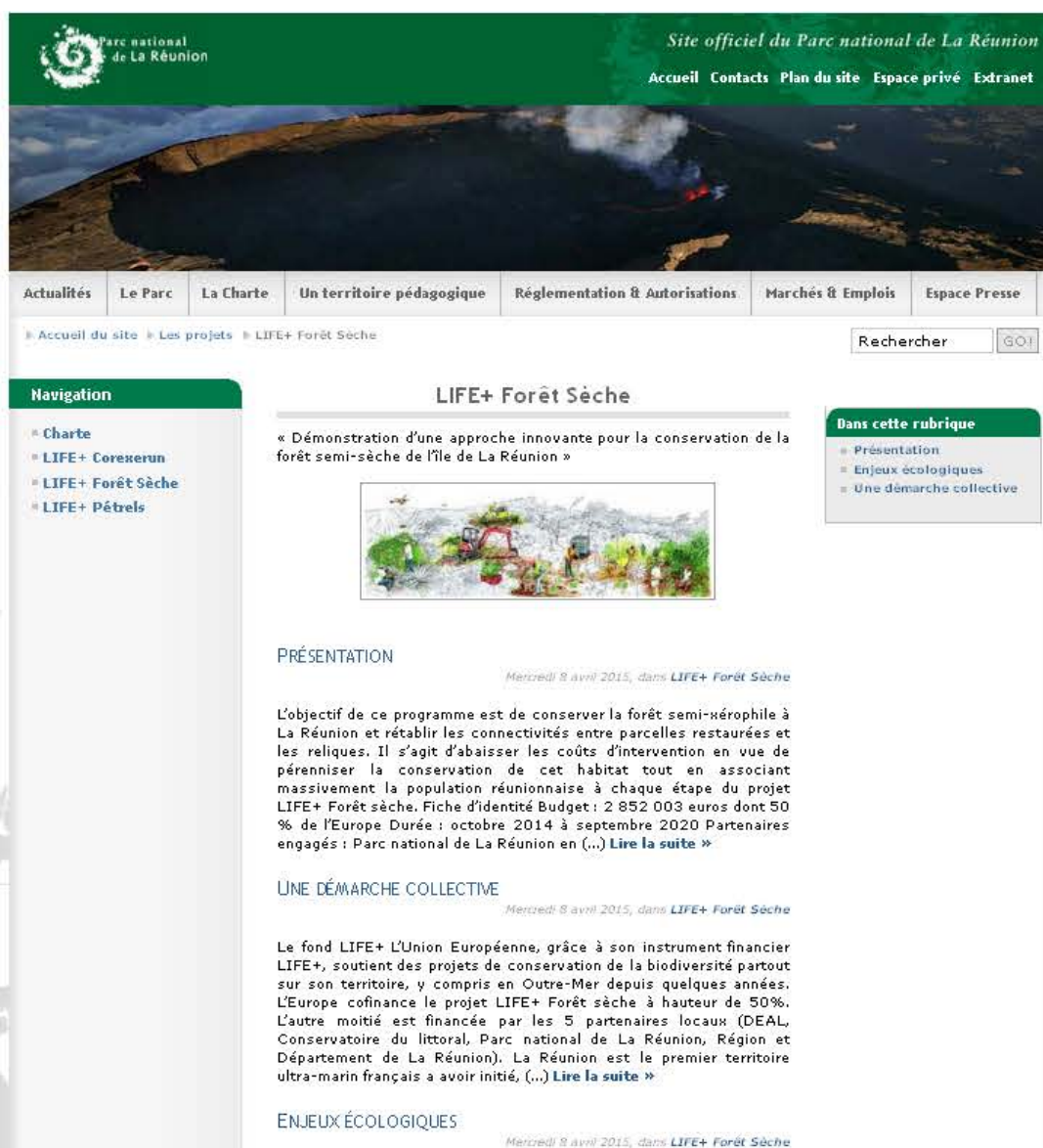
Descriptif : Créer un site Internet spécifique au projet Life+ Forêt sèche afin de faire connaître à un large public ses objectifs et lui permettre de suivre son évolution sur toute la durée du projet et au-delà. Cette action participe à la mise en œuvre de la stratégie de communication (Action E.1.)

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés :

En attendant la prise de poste du chargé de mission communication du projet, avec l'aide des services communication et informatique du Parc national, une première vitrine Internet a été mise en ligne en janvier et mise à jour en avril sur le site web du Parc national de La Réunion.

Désormais, à l'adresse suivante : <http://www.reunion-parcnational.fr/?-LIFE-Foret-Seche-> , il est possible de se renseigner sur le programme LIFE+ Forêt sèche (cf. page d'accueil ci-dessous).



Tel que demandé par la monitrice externe lors de sa visite, un lien directionnel a été créé et mis en avant dans l'encart réservé aux actualités du site Internet du projet LIFE+ COREXERUN. Il permet de rediriger les visiteurs vers la page dédiée au projet LIFE+ Forêt sèche.

Prochaines étapes :

Cette page sera conservée et actualisée le temps qu'un cahier des charges relatif à la création d'un site Internet propre au projet soit rédigé en cohérence avec les futures stratégie de communication et charte graphique, et validé par le comité de pilotage.

Une fois le site Internet créé par un prestataire, c'est le chargé de communication qui se chargera de sa maintenance et de son actualisation.

Problèmes rencontrés : Pas de problèmes rencontrés sur cette action.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Aujourd'hui, un site Internet est un outil incontournable en matière de communication et de diffusion, il permet de faire connaître le projet et son évolution à toutes les personnes intéressées, à l'échelle locale comme internationale.

La mise en ligne des supports de communication sur le site Internet du projet (plaquette et poster de présentation du projet, lettre d'information, reportages vidéos, photographies...) permet d'assurer une large diffusion de ces outils tout en réduisant la quantité d'impression et donc l'impact écologique de la stratégie de communication du projet. Cela contribue également à améliorer l'accessibilité de nos supports de communication au plus grand nombre de personnes : aux personnes étrangères (présentation du projet en anglais et dans une deuxième langue européenne), aux personnes handicapées (site Internet accessible, conformément à la réglementation), aux personnes rencontrant des problèmes d'illettrisme (nombreux supports visuels dans les rubriques "photothèque" et "vidéothèque"), et enfin, aux personnes ne vivant pas à La Réunion et souhaitant suivre l'évolution du projet à distance (partenaires portant des projets similaires en Nouvelle-Calédonie, à Madagascar, à Maurice et à Rodrigues, en Guyane...).

Le site Internet du projet, grâce à sa rubrique "Documents techniques" constitue une base d'information et de recueil d'expériences sur la gestion conservatoire du milieu semi-xérophile de La Réunion, qui alimentera les recherches bibliographiques des gestionnaires et professionnels de l'environnement. Ce site accompagne donc la bonne réalisation de l'action E9.

Contribution hors fonds LIFE

Ce coût n'intègre pas le temps passé par les chargés de mission communication et informatique du Parc national soit 1 homme/jour.

Documents à venir :

Site Internet mis à jour avec tous les rapports issus du projet et téléchargeables.

4.1.4.3. Positionner des panneaux de présentation du projet à des emplacements stratégiques (E3)

Prévu : de janvier 2015 à juin 2015 (pour la pose et resteront en place 3 ans au delà de la fin du projet)

Etat d'avancement : en cours depuis juin 2015

Retard : 5 mois (résorbés, mais action à prolonger dans le temps)

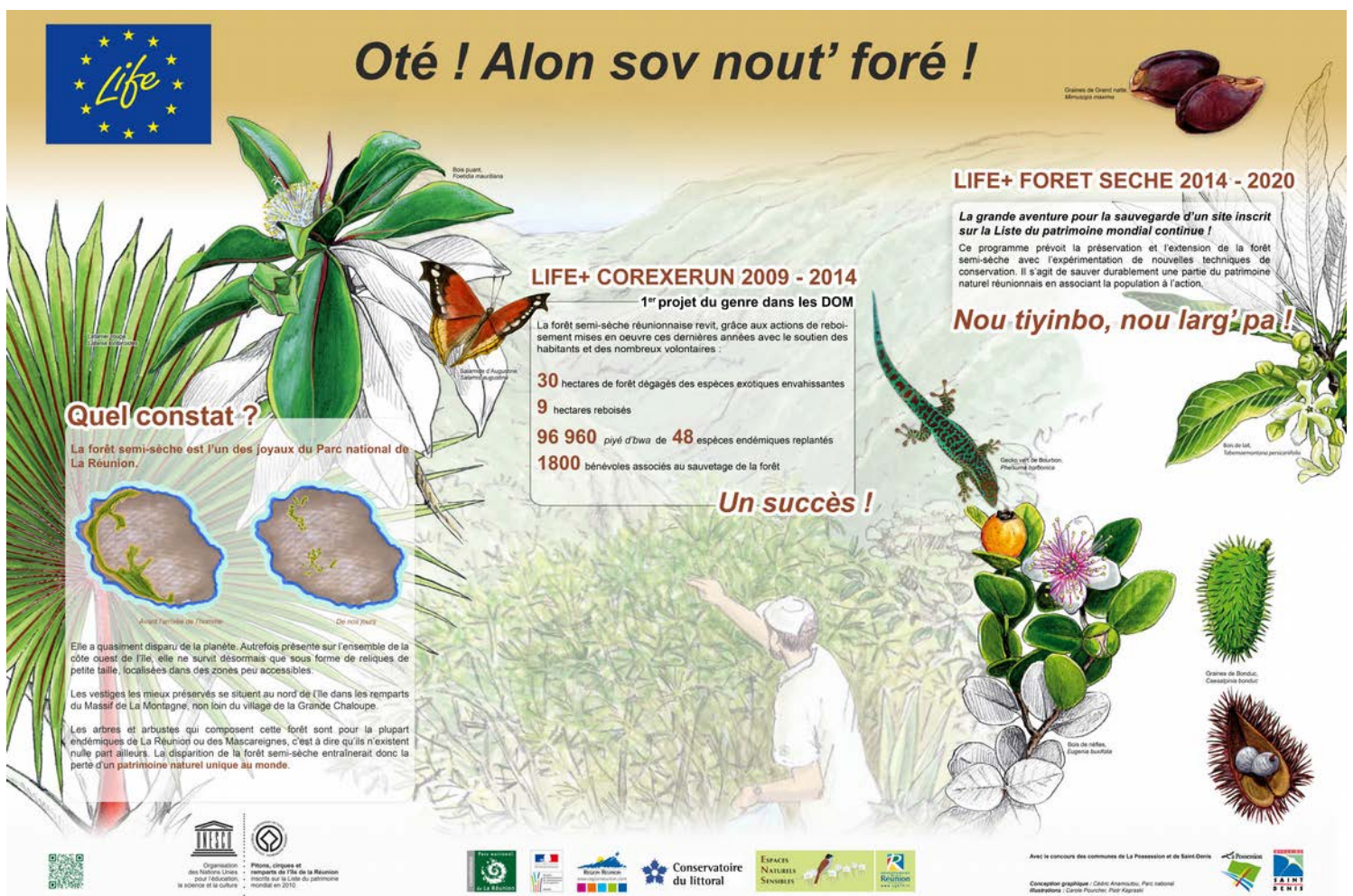
Descriptif : Apposer huit panneaux de présentation du projet comportant le logo Life dans des endroits accessibles et visibles par le public afin de faire connaître le projet Life+ Forêt sèche et ses enjeux.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés :

Avec l'arrivée du chargé de communication du projet au mois de juin 2015 il a été décidé de remplacer et d'actualiser les affichages des deux panneaux situés aux entrées de la zone projet.

Désormais les usagers du chemin de anglais qui y accéderont à partir du village de la Grande-chaloupe ou de La Possession peuvent se renseigner sur l'état de conservation de la forêt semi-sèche, les mesures déjà prises pour sauver ce milieu de l'extinction (référence au projet LIFE+ COREXERUN) et l'engagement sur les prochaines années avec le projet LIFE+ Forêt sèche (cf. maquettes ci-dessous).





Oté ! Alon sov nout' foré !

Depuis l'arrivée de l'homme et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, la forêt semi-sèche de l'île de La Réunion est en voie d'extinction. Le projet LIFE+ COREXERUN (2009 - 2014) a permis de freiner son déclin à la Grande Chaloupe :

30 hectares de forêt dégagés des espèces exotiques envahissantes

9 hectares reboisés

96 960 piyé d'bwa de **48** espèces endémiques replantés

1800 bénévoles associés au sauvetage de la forêt

Un succès !



Gecko vert de Bourbon,
Phelsuma borbonica



Bois de nêfles,
Eugenia buxifolia

Merci à tous les volontaires

qui ont déjà participé au reboisement de la forêt semi-sèche :

Les habitants de la Grande Chaloupe - Les bénévoles des associations SREPEN-RNE, Lions club, APN et APLAMEDOM - Les jeunes du RSMA-R et les scouts de Saint-Denis - Les élèves des écoles de Saint-Denis, La Possession, Sainte-Marie - Les élèves du Lycée agricole de Saint-Paul et du Lycée Bellepierre (Saint-Denis) - Les salariés de ID Logistics OI, Cilaos initiatives, l'ASDR, EDF Réunion et La Poste - La classe européenne du Collège Les Alizés de Sainte-Clotilde - Les participants du Pandathlon 2012 - **Merci aux enseignants et encadrants bénévoles... et aux futurs volontaires !**

Nou tiyinbo, nou larg' pa !

La grande aventure pour la sauvegarde d'un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial continue !

Le projet LIFE+ Forêt Sèche (2014 - 2020), prévoit la préservation et l'extension de la forêt semi-sèche avec l'expérimentation de nouvelles techniques de conservation. Il s'agit de sauver durablement une partie du patrimoine naturel réunionnais en associant massivement la population à l'action.

**Vous aussi, rejoignez nos actions
en faveur de la biodiversité réunionnaise !**

Plus d'informations au 02.62.90.11.35
(accueil du Parc national de La Réunion)

<http://www.reunion-parcnational.fr/?-LIFE-Forêt-Sèche->



Le projet LIFE+ FORÊT SÈCHE (2014-2020), piloté par le Parc national de La Réunion et le Conservatoire du Littoral, est financé à 50% par le fonds LIFE de l'Union Européenne. Il bénéficie du soutien technique et financier des institutions locales.



Conception graphique : Clara Whys, Claire Assolant
Crédits photos : Claude Vrac, Thomas Brune, Benoît Lefebvre et
Clara Whys - Parc national de La Réunion
Illustrations : Carole Pouchon, Pascal Kapranoff



Ces maquettes sont disponibles au téléchargement sur la page Internet dédiée au projet sur le site web du Parc national de La Réunion.

Prochaines étapes :

Comme mentionné dans le courrier de la Commission en date du 26 mai 2015, il a été décidé de développer les 8 panneaux dédiés au projet plus tard quand le programme sera suffisamment avancé pour avoir la matière nécessaire à la définition des contenus des différents affichages.

Toutefois, les deux panneaux actualisés répondent aux exigences de la Commission et sont un nouveau témoignage de l'engagement du coordinateur bénéficiaire pour rattraper le retard pris et respecter les échéances du dossier de candidature.

Problèmes rencontrés :

Le seul problème rencontré sur cette action était une incohérence de l'échéancier qui prévoyait une mise en place des 8 panneaux au mois de juin 2015 alors que la matière n'est pas encore disponible pour réaliser un travail de qualité. Avec l'actualisation des deux panneaux temporaires et l'accord de la Commission (cf. courrier du 26 mai 2015) pour repousser la création des 8 panneaux, il n'y a plus de problème compromettant la bonne réalisation de cette action.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Cette action contribuera à faire connaître le projet par la population locale et par les usagers des sites concernés par les travaux écologiques (riverains, randonneurs...). Les panneaux permettront la compréhension et donc l'acceptation des actions mises en œuvre.

Documents à restituer :

Maquettes des panneaux au format PDF téléchargeables sur le site Internet du projet (cf. annexe 16)

Panneaux d'information positionnés de part et d'autre de la zone projet, aux entrées du Chemin des anglais (cf. annexe 17).

4.1.4.4. Animer des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable (E4)

Prévu : d'août 2015 à juin 2020

Etat d'avancement : action non démarrée

Descriptif :

Sensibiliser les scolaires des communes concernées aux enjeux de conservation de la forêt semi-sèche afin de favoriser l'appropriation du projet par le jeune public ainsi que leurs familles et assurer ainsi le respect des zones du projet dans le long terme. Ces projets pédagogiques intègrent une dimension artistique afin de tester une nouvelle méthode participative de sensibilisation du jeune public tout en valorisant le projet Life+ à un large public en proposant des supports de communication innovants et originaux.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés : action non démarrée

Prochaines étapes :

C'est le chargé communication qui a en charge la mise en œuvre de cette action, en lien avec le Service Communication et Pédagogie du Parc national et avec le soutien des agents de terrain du Parc national.

Avec la prise de poste, au mois du juin 2015, du chargé de mission communication et animation du projet, cette action pourra démarrer comme prévu. Il s'agira d'appliquer et d'adapter la méthodologie définie dans le dossier de candidature du programme et de veiller à sa cohérence avec la stratégie de communication définie en E.1.

Problèmes rencontrés :

Pas de problèmes rencontrés sur cette action.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Les projets pédagogiques visent à impliquer les scolaires et leurs familles dans la préservation du patrimoine naturel, ce qui concourt à la réussite du projet. Intégrer la dimension artistique permettra de toucher un plus large public et contribuera ainsi au rayonnement du projet. En outre, des communiqués de presse (E1) sont envoyés pour diffuser l'information lors des grandes étapes de ces projets, afin de contribuer au rayonnement du projet LIFE+ à travers les médias locaux et éventuellement nationaux.

A long terme, cette action contribue à la préservation de la forêt semi-sèche du Massif de la Montagne en responsabilisant les habitants riverains des zones du projet : diminution des risques de détérioration de la végétation indigène, de dépôt de déchets sauvages, de prélèvement en milieu naturel et augmentation de la vigilance vis à vis des incendies.

Documents à venir :

Outils pédagogiques au format papier et numérique (téléchargeables sur le site Internet)

Programmes pédagogiques

Comptes-rendus annuels

4.1.4.5. Organiser des chantiers bénévoles pour impliquer la population (E5)

Prévu : de janvier 2017 à juin 2020

Etat d'avancement : action non démarrée

Descriptif :

Impliquer la population réunionnaise dans la préservation du patrimoine naturel de l'île en l'invitant à participer activement à la mise en œuvre d'une action concrète de conservation du projet (C4).

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés : action non démarrée

Prochaines étapes :

Organisation de chantiers bénévoles afin de permettre aux réunionnais et aux touristes de participer aux actions concrètes de conservation de la forêt semi-sèche.

Fréquence : 1 sortie par mois de janvier 2017 à juin 2020, soit 42 sorties.

Public cible : habitants des communes du projet, organismes de formation en environnement (en lien avec E9), associations, entreprises privées, habitants de toute l'île et touristes (par le biais d'événements spécifiques).

C'est le chargé communication qui a en charge l'animation et la coordination de cette action, avec l'appui de l'équipe projet et particulièrement la chargée de mission développement local. Ils travaillent en lien avec le Service Communication et Pédagogie du Parc national et les professionnels du tourisme, et bénéficient du soutien des agents de terrain du PNRUN.

Problèmes rencontrés : Pas de problèmes rencontrés sur cette action.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Les chantiers bénévoles visent à impliquer la population réunionnaise en priorité, mais aussi les touristes, dans la réalisation des travaux de restauration écologique (lutte contre les EEE et plantation d'espèces indigènes). Cette action est primordiale pour permettre à toute personne intéressée de participer à une opération concrète en faveur de la préservation du patrimoine naturel de l'île. Cela permettra à la population réunionnaise et aux touristes de s'approprier le projet LIFE+ et de favoriser sa pérennité.

Documents à venir :

Bilans annuels intégrés au rapport technique

4.1.4.6. Valoriser les avancées auprès des professionnels de l'environnement (E6)

Prévu : de janvier 2015 à août 2020

Etat d'avancement : action non démarrée (lancement prévu en juillet 2015)

Retard : 6 mois

Descriptif :

Valoriser les résultats observés lors de la mise en œuvre des actions préparatoires (A), des actions concrètes de conservation (C) et de suivi (D) afin de les diffuser aux élus et aux techniciens des communes du projet et à plus large échelle aux scientifiques et aux acteurs de l'environnement au niveau régional et international.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés : action non démarrée

Prochaines étapes :

Cette action est coordonnée par le chargé communication du projet, qui aura pour mission de recueillir et de mettre en forme les contributions du chargé de mission conservation du projet (pour le guide technique et le recueil d'expériences) et des chargés de mission faune et flore du Parc national (articles).

L'échéancier de cette action est partiellement incohérent car la réalisation des différents supports prédéfinis dans le dossier de candidature nécessite de la matière, souvent peu disponible sur les premières années d'un programme.

Toutefois, avec la prise de poste du chargé de mission conservation au mois de juillet et grâce au acquis du projet LIFE+ COREXERUN, un guide technique pour la valorisation des espèces végétales indigènes sera créé et destiné aux services espaces verts des communes du projet et plus largement, à toutes les communes concernées par la forêt semi-sèche (en lien avec E9). Ce guide a pour objectif d'inciter les communes à planter des espèces indigènes au lieu d'espèces exotiques dans leur espaces publics, dans le but de renforcer les populations d'espèces indigènes et d'augmenter le nombre de semenciers, de diminuer le nombre d'espèces exotiques plantées et de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux. Il s'intègre donc dans la Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes mis en place par le Conservatoire Botanique National de Mascarin sur demande de la DEAL.

Ce guide, rédigé par la cellule Life+, comporte au minimum 4 parties : 1/ présentation du contexte environnemental de La Réunion, de la forêt semi-sèche et du projet LIFE+; 2/ Environ 50 fiches espèces avec description botanique, conseils pour la production, la plantation et l'entretien; 3/ Bibliographie, ouvrages de références ; 4/ Glossaire (définition des termes techniques utilisés dans le guide). Dans un format classique A4, ce guide comporte environ 60 pages. Il est imprimé en 500 exemplaires sur papier recyclé et la diffusion au format numérique est favorisée (via mail et téléchargeable sur le site Internet du projet).

Un premier article scientifique a été identifié et sera produit avec l'association Nature Océan Indien qui réalise l'étude de faisabilité d'une translocation d'un fragment de population de Gecko vert de Bourbon, action A.1.

Problèmes rencontrés :

Comme précisé précédemment, l'échéancier de cette action est partiellement incohérent car la réalisation des différents supports prédéfinis dans le dossier de candidature nécessite de la matière, souvent peu disponible sur les premières années d'un programme. Aussi, le retard de 6 mois n'est pas dommageable au bon déroulement de cette action.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Cette action est indispensable à la démonstration de l'approche mise en œuvre dans le projet et à la valorisation du projet auprès des publics cibles : les services espaces verts des communes de La Réunion, les gestionnaires d'espaces naturels locaux et internationaux (zone Océan indien en particulier) et la communauté scientifique.

Documents à venir :

Guide pour la valorisation des espèces végétales indigènes destiné aux services espaces verts des communes du projet

Articles techniques et scientifiques

Recueil d'expérience sur la gestion conservatoire du milieu semi-xérophile à La Réunion

4.1.4.7. Rédiger un rapport de vulgarisation du projet (E7)

Prévu : de janvier à juin 2020

Etat d'avancement : action non démarrée

Descriptif :

Publier un rapport de vulgarisation du projet présentant ses objectifs, les actions menées et les résultats obtenus, à l'attention d'un large public.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés : action non démarrée

Prochaines étapes : rédiger et produire le rapport de vulgarisation.

Problèmes rencontrés : pas de problèmes rencontrés sur cette action.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Cette action est importante en matière de communication et de diffusion, elle permet de faire connaître les enjeux du projet, ses grandes étapes et ses résultats à toutes les personnes intéressées.

Documents à venir :

Rapport de vulgarisation

4.1.4.8. Organiser un colloque international de restitution du projet (E8)

Prévu : d'août 2019 à juillet 2020

Etat d'avancement : action non démarrée

Descriptif :

Présenter aux professionnels de l'environnement les actions mises en œuvre dans le cadre du projet lors de conférences et sur le terrain. Discussions autour des résultats obtenus et échanges d'expériences avec les séminaristes.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés : action non démarrée

Prochaines étapes :

Organiser un colloque de diffusion et de restitution des résultats du projet en présence des techniciens et gestionnaires d'espaces naturels locaux et internationaux.

Ce colloque, organisé à La Réunion en juin 2020, vise à présenter les méthodes et les résultats des actions de conservation mises en œuvre. Des spécialistes régionaux et internationaux seront invités à y participer.

Problèmes rencontrés : Pas de problèmes rencontrés sur cette action.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Cette action contribue à la diffusion et à la valorisation des résultats de ce projet expérimental et démonstratif. L'intérêt de cette action est de pouvoir partager les expériences acquises avec les gestionnaires d'espaces naturels porteurs de projets similaires et avec la communauté scientifique.

Ce colloque contribue au rayonnement du projet à l'échelle régionale et internationale.

Documents à venir :

Actes de conférences en vue de publication dans des revues spécialisées.

Compte-rendu du colloque de restitution (téléchargeable sur le site Internet et diffusé aux participants par mail).

4.1.4.9. Former au besoin de préserver la forêt semi-sèche (E9)

Prévu : de novembre 2014 à septembre 2020

Etat d'avancement : action non démarrée (lancement prévu en juillet 2015)

Retard : 8 mois

Descriptif :

Former les agents des services espaces verts des communes de Saint-Denis et de La Possession (en priorité) à l'écologie des espèces et à l'opportunité des les utiliser dans les aménagements urbains.

Contribuer à l'amélioration des compétences en matière de gestion forestière.

Participer à la formation des futurs professionnels de l'environnement.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés : action non démarrée

Prochaines étapes :

Cette action démarrera avec la prise de poste du chargé de mission conservation, en parallèle de l'action E.6. et la production d'un guide technique pour la valorisation des espèces végétales indigènes à destination des services espaces verts.

A la prochaine rentrée scolaire, il est également prévu d'intervenir tout au long de l'année auprès du Lycée agricole de Saint-Paul afin de former les futurs professionnels de l'environnement aux méthodes de conservations de milieux naturels de l'île avec comme cas concret le programme et la forêt semi-sèche.

Toutes les classes seront considérées avec une attention particulière portée aux étudiants de BTS « Gestion et protection de la nature ».

Pour information, l'AFPAR (association pour la formation professionnelle des adultes à La Réunion) a sollicité le Parc national pour participer au projet de formation des ouvriers paysagers intégrant un important volet biodiversité et paysage. Cette proposition est à l'étude.

Problèmes rencontrés :

Le retard accumulé sur cette action sera facilement rattrapable sur les prochaines années et n'aura pas d'incidence sur l'atteinte des objectifs fixés.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. La conservation du milieu semi-xérophile réunionnais et des espèces menacées qui la composent n'a des chances d'être vraiment efficace à long terme que si la population et tous les acteurs de la filière environnement/espaces verts sont impliqués et conscients des enjeux autour de ce milieu et de la végétation indigène de façon plus générale.

Cette action vient en complément de l'action A.3 visant à développer un réseau de production avec la société civile dans son ensemble.

Documents à venir : Manuel de formations

4.1.5. Fédérer : actions de gestion de projet (F)

4.1.5.1. *Coordonner et suivre la mise en œuvre du projet (F1)*

Prévu : d'octobre 2014 à septembre 2020

Etat d'avancement : en cours depuis mars 2015

Retard : 5 mois (résorbés)

Descriptif : Assurer le bon déroulement et le suivi administratif et financier du projet.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés :

Le Parc national de La Réunion bénéficie d'une bonne expérience dans la mise en œuvre de fonds européens et plus particulièrement la coordination grâce à la participation à deux programmes LIFE+ (COREXERUN et CAPDOM).

Le recrutement au mois de mars 2015 de Pascal Truong au poste de chef de projet LIFE+ Forêt sèche est également une force pour la mise en œuvre de ce nouveau programme. En effet, ce dernier a déjà fait ses preuves à la coordination du projet LIFE+ COREXERUN.

Un mode de gestion administrative et financière a été défini collégialement avec les personnes ressources du porteur de projet et en cohérence avec les attentes des partenaires financiers.

Comme évoqué dans la partie 3. du présent rapport, tout a été mis en place pour assurer une bonne mise en œuvre du programme ;

Au 15 juin 2015, l'ensemble de l'**équipe projet** a été recruté. Pour des raisons administratives et de disponibilité, les prises de postes des candidats retenus s'organisent du mois de mars au mois de septembre 2015 :

- Pascal TRUONG, recruté au mois de mars 2015 au poste de chef de projet, dispose d'une première expérience réussie en coordination du projet LIFE+ COREXERUN.
- Cédric ANAMOUTOU, recruté au mois de juin 2015 au poste de chargé de mission communication et animation, dispose de bonnes connaissances du milieu culturel et artistique réunionnais.
- Yann FONTAINE, qui prendra son poste de chargé de conservation au mois de juillet 2015, a travaillé au Conservatoire du littoral (bénéficiaire associé) et a ainsi pu suivre les travaux écologiques menés dans le cadre du précédent projet LIFE+ COREXERUN.
- Catherine BOUCHEZ, qui prendra son poste au mois de septembre 2015, dispose de plusieurs expériences dans le milieu des collectivités et de entrepreneuriat réunionnais, et a un intérêt particulier pour les outils de la démocratie participative.

Cette équipe est donc multidisciplinaire et complémentaire. De plus, sa bonne connaissance des milieux naturels et culturels réunionnais est un atout pour le bon déroulement du projet.

Une feuille de route relative à la **gouvernance interne** au Parc national à établir autour du projet a été définie collégialement afin de faciliter les contributions des agents des autres services de l'établissement (cf. annexe 18).

La **gouvernance territoriale** du projet a également été établie et déclinée en instances. Elle se compose d'un comité de suivi, d'un comité de pilotage, d'un comité technique et d'un comité de

valorisation dont les termes sont définis dans la parties 3.1. du présent rapport.

Toutes les **conventions bilatérales** ont été signées et garantissent ainsi l'implication financière de l'ensemble des partenaires du projet LIFE+ Forêt sèche (cf. annexe 3 à 6). La **convention cadre** est finalisée et en cours de signature (cf. annexe 7). Pour plus de détails se référer à la partie 3.3. du présent rapport.

Un **système de suivi comptable et des ressources humaines** spécifique au projet a été instauré et intégré à la structure du Parc national de La Réunion. Ce mode opératoire a été présenté à l'équipe externe lors de sa visite à La Réunion.

La feuille de route relative à la gouvernance interne identifie également les obligations de chacun en termes de rendus administratifs tels que la compilation des fiches temps (format CE) en cohérence avec les demandes de remboursement de frais de tournées et la production de compte-rendu de terrain. Les outils déjà existant au Parc national ont été adaptés afin d'y intégrer le projet LIFE+ Forêt sèche et de respecter les dispositions communes. C'est le cas du formulaire de demande de remboursement des frais de tournées qui permet désormais de distinguer les missions LIFE+ Forêt sèches des missions régaliennes de l'établissement (cf. annexe 19).

De plus, tous les documents financiers sont soumis au visa du chef de projet et contrôlé de nouveau par le gestionnaire financier du Parc national afin de s'assurer de l'éligibilité de la dépense.

Les **indicateurs initiaux des productions du projet** ont été complétés et annexés au présent rapport (cf. annexe 25). Il est important de préciser qu'à ce stade certains éléments n'ont pas pu être renseignés ou l'ont été mais à titre indicatif. En effet, les actions préparatoires sont essentielles (notamment A5) pour répondre avec plus de précisions aux indicateurs qui définiront les réalisations du projet. Aussi, un tableau actualisé sera joint en annexes des prochains rendus à la Commission.

Au 15 juin 2015, les grandes actualités relatives à cette action sont les suivantes :

- Mars :
 - Prise de poste de chef de projet.
 - Mise en place d'un suivi comptable avec le secrétaire général et le gestionnaire financier du Parc national.
 - Présentation du contenu détaillé du projet LIFE+ Forêt sèche à la Direction, aux agents du service études et patrimoine et aux responsables et aux conseillers écologues des secteurs nord et ouest.
 - Réunion de travail avec les secteurs nord et ouest sur la construction d'une gouvernance interne partagée autour du projet.
 - Rédaction et signature des conventions bilatérales avec le Département de La Réunion et le Conservatoire du littoral.
 - Rédaction de la convention cadre.
 - Auditions des candidats au poste de chargé de mission développement local.
- Avril :
 - Rédaction et signature de la convention bilatérale avec la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement.
 - Réunion de travail avec les agents du service études et patrimoine sur la construction d'une gouvernance interne partagée autour du projet.
 - Comité de pilotage (cf. annexe 21).
 - Visite de l'équipe externe, réunions en salle alternées avec une sortie de terrain (cf. annexe 22).

Lancement des actions pilotées par des agents du Parc national.

Présentation du contenu détaillé du projet LIFE+ Forêt sèche aux agents du siège et des secteurs.

Auditions des candidats au poste de chargé de mission communication et animation.

Présentation du projet aux membres du Conseil scientifique du Parc national de La Réunion (cf. annexe 20).



Visite de terrain en présence de la monitrice externe et des partenaires projets.

- Mai :
Auditions des candidats au poste de chargé de mission conservation.
Transmission des outils de suivi administratif aux agents dont une partie du temps de travail est déclarée au projet (fiches temps et déclaration de frais de tournée)
- Juin :
Prise de poste du chargé de mission communication et animation
Rédaction et signature de la convention bilatérale avec la Région Réunion.
Présentation du projet aux experts locaux et ultra-marins présents à l'occasion du séminaire « Biodiversité de l'Océan Indien » organisé par l'Université.
Réunion de travail avec le service communication sur les actions E du programme.
Rédaction et soumission du rapport de démarrage.

Prochaines étapes : Poursuivre la mise en œuvre du programme.

Problèmes rencontrés :

Sur cette action, le retard pris au démarrage du projet a été rattrapé. Il n'y a donc plus de problème particulier pouvant nuire au bon déroulement de la mise en œuvre du programme.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Cette action est nécessaire afin de garantir l'atteinte des objectifs du programme. Elle assure la bonne articulation entre les différentes phases du projet, le respect de l'échéancier et des fonds alloués, permettant ainsi son bon déroulement.

Documents à restituer :

Le présent rapport de démarrage et ses annexes
Conventions cadre et bilatérales

Documents à venir :

Bilans financiers et leurs archives
Comptes-rendus, relevés de conclusions, rapports d'études
Outils de gestion administratifs et financiers
Rapports techniques et financiers

4.1.5.2. Organiser une gouvernance territoriale (F2)

Prévu : de novembre 2014 à septembre 2020

Etat d'avancement : en cours depuis novembre 2014

Descriptif :

Assurer la pérennité des actions de conservation de la forêt semi-sèche en favorisant leur appropriation par la population, les collectivités et les acteurs privés.

Responsable de l'action : Conservatoire du littoral

Progrès réalisés :

Cette action bénéficie de l'accompagnement du Parc national de La Réunion.

Après la phase d'adhésion à la charte du Parc national par les communes maintenant terminée, qui a vu 17 communes sur 24 adhérer, le travail de partenariat entre le Parc national et les communes sera stabilisé par le biais de conventions d'application. L'ensemble des communes concernées par le projet LIFE+ Forêt sèche a adhéré à la Charte.

Les secteurs territoriaux du Parc national de La Réunion ont mené de nombreuses réunions dans le cadre de la phase d'approbation de la Charte du Parc national, en vue de sa signature par les communes. Ils sont maintenant engagés dans une nouvelle série de réunions en vue de la stabilisation des conventions d'applications. Tel est le cas de la commune de La Possession qui souhaite inclure dans sa convention d'application la mise en place d'une pépinière communale LIFE+ (cf. action C.3.).

Prochaines étapes :

Poursuite des négociations avec les communes en vue d'intégrer les problématiques de conservation de la forêt sèche et des espèces liées dans les actions à mener conjointement.

Au mois de septembre, avec la prise de poste de la chargée de mission développement local, il s'agira de mettre en place et d'animer une instance de concertation à caractère consultatif ouverte aux habitants des quartiers limitrophes de la zone d'étude du projet, aux associations et aux conseils de quartiers, aux communes de la Possession et de saint-Denis, aux acteurs privés et aux experts naturalistes. Cette instance a pour fonction principale :

- la recherche de nouveaux partenariats financiers au projet,
- l'accompagnement de projets de développement liés au LIFE+, et particulièrement la diffusion des plantes indigènes de la forêt semi-sèche (action C.3.).

Problèmes rencontrés : Pas de problèmes rencontrés sur cette action.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. L'action favorise l'appropriation du projet par la population et les acteurs du territoire. Elle facilite entre autre la mise en oeuvre des actions C3 (production de plants par la société civile) et E5 (mise en place de chantiers bénévoles). Cette action est également primordiale pour inscrire le projet dans la durée. Elle permet de pérenniser des sources de financement et d'assurer le maintien d'actions de conservation au-delà du projet.

Contribution hors fonds LIFE

Ce coût ne prend pas en compte le temps passé par les responsables et leurs adjoints des secteurs nord et ouest (8 hommes/jour). En effet, ces derniers ne sont pas déclarés au projet (cf. dossier de candidature).

Documents à venir :

Conventions d'application et de partenariats pluriannuelles

4.1.5.3. Inscrire le projet dans le réseau ultra-marin (F3)

Prévu : de novembre 2014 à septembre 2020

Etat d'avancement : en cours depuis mars 2015

Retard : 4 mois (résorbés)

Descriptif :

Échanger des expériences et des connaissances avec d'autres territoires/ projets similaires dont des programmes Life.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés :

La version publique (sans les éléments financiers) du dossier de candidature du projet a été transmise au réseau d'experts ultra-marins consolider suite à la réalisation du séminaire de restitution du projet LIFE+ COREXERUN. Ils pourront ainsi se faire les relais de l'information à l'échelle de leurs territoires (Maurice, Rodrigues, Madagascar, Mayotte, Seychelles, Guyane, Nouvelle-calédonie, Polynésie française, Hawaï et métropole), confrontés aux même problématiques écologiques que La Réunion.

Outre les multiples valorisations des acquis du projet LIFE+ COREXERUN, « une présentation du film « Un projet réunionnais pour sauver la forêt semi-sèche » à la Conférence Internationale sur la Biodiversité et le Changement Climatique : des Stratégies à l'Action, Guadeloupe, octobre 2014 et au Congrès international des Parcs nationaux, Sydney, novembre 2014, ce qui a donné lieu à des échanges et prises de contact à l'occasion de ces présentations et des discussions qui ont suivi », une première présentation du projet LIFE+ Forêt sèche a été réalisée le 03 juin dans le cadre du séminaire « Biodiversité de l'Océan Indien » (cf. photo ci-dessous). Cet événement a réuni les experts locaux et ultra-marins impliqués dans la préservation de la biodiversité terrestre et marine.

La présentation, le livret du séminaire et la liste des personnes présentes sont disponibles en annexes du présent rapport (cf. annexe 23 et 24).



Prochaines étapes :

Poursuivre l'animation de ce réseau en informant régulièrement les experts sur l'avancement du projet et en les associant aux processus de validation des protocoles.

Des missions d'échanges seront organisés dans le cadre des actions A.1., A .5, D.1., F.1. et E.8.

Problèmes rencontrés : Pas de problèmes rencontrés sur cette action.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Ces échanges d'expériences sont indispensables au bon déroulement du projet. La mutualisation des moyens, des efforts et des connaissances contribuera à améliorer le projet et optimiser son rayonnement.

Documents à venir :

Comptes-rendus et relevés de conclusions

4.1.5.4. *Elaborer un plan de communication après-LIFE (F4)*

Prévu : d'octobre 2019 à septembre 2020

Etat d'avancement : action non démarrée

Descriptif : Pérenniser et valoriser les actions du projet après la fin de ce dernier.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés : action non démarrée

Prochaines étapes :

Définir les actions à entretenir afin de garantir l'atteinte des objectifs du projet sur le long terme et assurer sa visibilité (désherbage des zones plantées, hébergement du site Internet par le Parc national etc.).

Identifier les acteurs locaux, régionaux, nationaux voir internationaux pouvant intervenir à l'issue du projet et assurer sa continuité.

Intégrer les actions à entretenir aux moyens et à l'actualité du moment (nouveaux projets européens, Mesures compensatoires etc.).

Le plan de communication « après-Life » est une annexe du rapport final présenté en français.

Il indique la manière de poursuivre et de valoriser les actions de conservation initiées dans le cadre du Life, dans les années suivant la fin du projet et comment sera assurée la gestion sur le long terme des problématiques de conservation. Il donne des détails sur les actions qui seront réellement menées avec des indications sur le planning de réalisation de ces actions, les maîtres d'ouvrage et les sources de financement.

Problèmes rencontrés : Pas de problème rencontré sur cette action.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Cette action est primordiale pour pérenniser et étendre les objectifs fixés dans le cadre du Life+, notamment en terme de superficie traitée, de communication et d'enrichissement des connaissances relatives à ce type de projet.

Documents à venir :

Plan de gestion et de communication

4.1.5.5. Organiser l'audit externe du projet (F5)

Prévu : de juillet à octobre 2020

Etat d'avancement : action non démarrée

Descriptif :

Un audit final sera réalisé en fin de projet par un organisme externe. Il permettra de vérifier l'ensemble des dépenses effectuées dans le cadre du projet, et leur conformité avec les termes du *Grant Agreement*.

Responsable de l'action : Parc national de La Réunion

Progrès réalisés : action non démarrée

Prochaines étapes :

Sélection d'un prestataire à mi-parcours.

Problèmes rencontrés : Pas de problèmes rencontrés sur cette action.

Etat des objectifs :

Les objectifs fixés pour cette action sont toujours valides et pertinents. Cette action est indispensable à la clôture du projet et au versement du dernier acompte de la Commission européenne et des co-financeurs.

Documents à venir :

Rapport de l'audit financier à joindre au rapport final

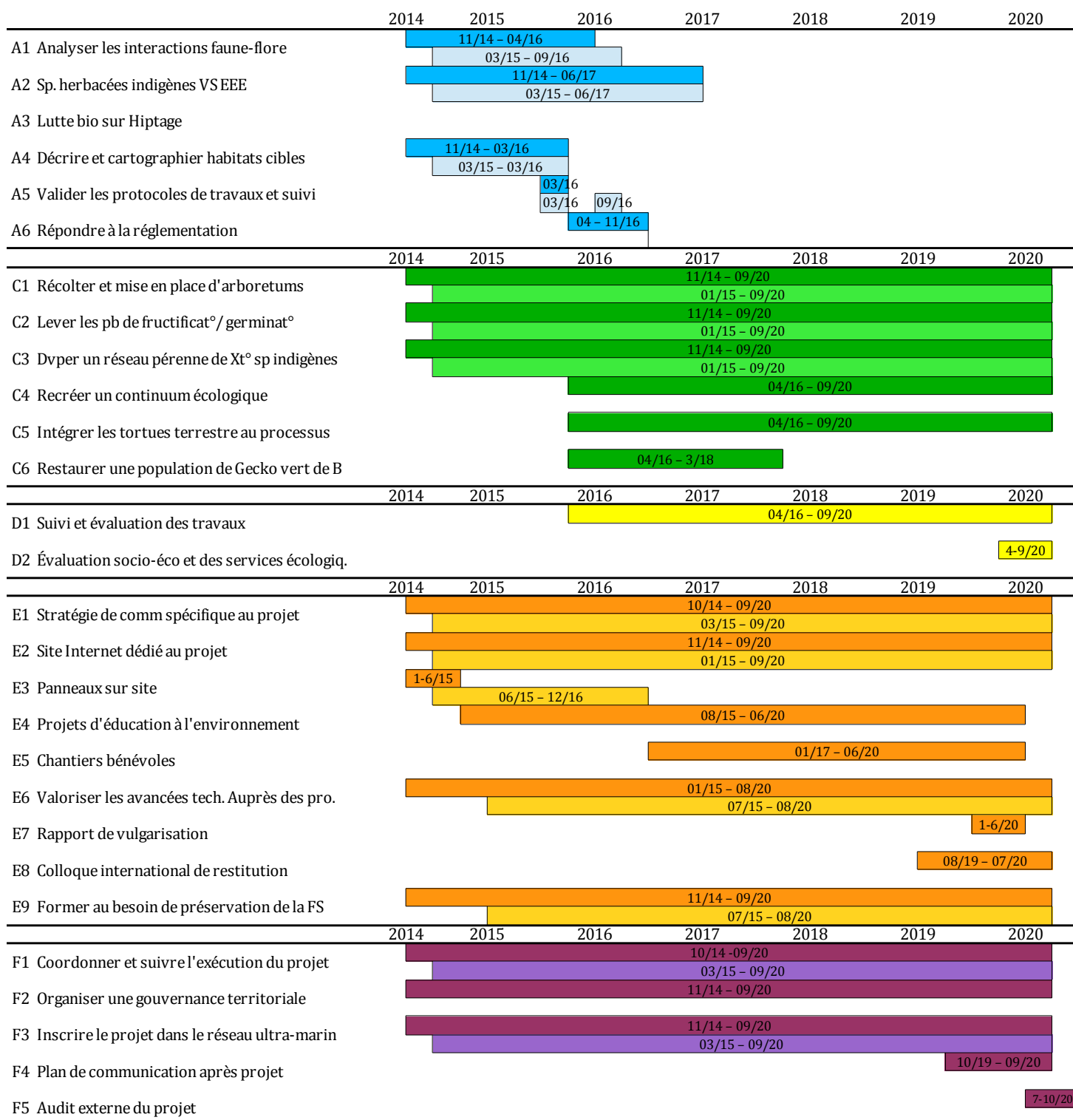
4.2. Synthèse des progrès envisagés

Les progrès envisagés d'ici le prochain rendu à la Commission (fin 2016) sont les suivants :

- Validation des protocoles de translocation d'un fragment de population de *Phelsuma borbonica* et de test de l'interaction des tortues terrestres (*Dipsochelys elephantina* et *Astrochelys radiata*) sur la flore indigène et exotique.
- Validation des protocoles de dispersion (ensemencement, plantation etc.) des espèces indigènes de la strate herbacée du milieu semi-sec réunionnais.
- Validation des protocoles relatifs aux travaux écologiques et à leur suivi.
- Validation des sites d'intervention et de la liste d'espèces végétales à considérer dans les travaux conservatoires du programme.
- Tenue de deux ateliers de travail réunissant les experts locaux et ultra-marins en vue d'une prise de décision collégiales sur les points précités.
- Obtention des autorisations nécessaires au travail sur espèces protégées.
- Poursuite des actions concrètes de conservation C1, C2 et C3.
- Lancement des actions concrètes de conservation C4, C5 et C6 accompagnées de l'action de suivi D1.
- Validation et mise en œuvre de la stratégie de communication et de la charte graphique du projet.
- Poursuite des actions de sensibilisation, d'éducation et de formation (E4, E6 et E9).
- Signature de la convention cadre.



L'échéancier du projet ci-dessous permet de comparer les temps de réalisation initiaux prévus par action avec ceux mis à jour après prise en compte du retard pris et des éventuels rattrapage :



Format des dates = mois et année

Lignes foncées = temps de réalisation initiaux

Lignes claires = temps de réalisation actualisés (prise en compte du retard et de son éventuel rattrapage)

On remarque que le retard pris en démarrage de projet est absorbé sur les prochaines années et n'a pas d'incidence sur le retroplanning global.

6. Annexes

- Annexe 1 – Courrier du PNRun en date du 30 janvier 2015 adressé à la CE
- Annexe 2 – Organigramme anonyme
- Annexe 3 – Convention bilatérale entre le Parc national et la Région Réunion
- Annexe 4 – Convention bilatérale entre le Parc national et le Département de La Réunion
- Annexe 5 – Convention bilatérale entre le Parc national et l'Etat
- Annexe 6 – Convention bilatérale entre le Parc national et le Conservatoire du littoral
- Annexe 7 – Convention cadre en cours de signature
- Annexe 8 – Cahier des charges pour l'étude de faisabilité d'une translocation d'un fragment de population de Gecko vert de Bourbon
- Annexe 9 – Liste des espèces herbacées indigènes du milieu semi-sec réunionnais
- Annexe 10 – Protocole relatif à la description et la cartographie des habitats cibles
- Annexe 11 – Autorisation délivrée au Parc national pour réaliser des récoltes
- Annexe 12 – Extrait de la base de données FLO3
- Annexe 13 – Convention d'application de la Charte du PNRun avec la commune de La Possession
- Annexe 14 – Support de présentation du projet LIFE+ Forêt sèche
- Annexe 15 – Cahier des charges provisoire pour la définition d'une stratégie de communication
- Annexe 16 – Maquettes des 2 panneaux aux entrées de la zone projet LIFE+ Forêt sèche
- Annexe 17 – Photos des 2 panneaux positionnés aux entrées de la zone projet
- Annexe 18 – Feuille de route relative à la gouvernance interne définie autour du projet
- Annexe 19 – Formulaire de demande de remboursement de frais de tournées
- Annexe 20 – Composition du Conseil scientifique du Parc national
- Annexe 21 – Compte-rendu du comité de pilotage du 02 avril 2015
- Annexe 22 – Programme de la visite de l'équipe externe, avril 2015
- Annexe 23 – Liste d'émargement, séminaire « Biodiversité de l'Océan Indien », atelier LIFE
- Annexe 24 – Livret séminaire « Biodiversité de l'Océan Indien »
- Annexe 25 – *Project output indicators* (uniquement en version numérique)
- Annexe 26 – Attestation de non assujettissement à la TVA du Parc national de La Réunion
- Annexe 27 – Article paru le 17 mai 2015 dans le JIR
- Annexe 28 – *Curriculum vitae* de l'équipe projet (4)